



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Recherche sur l'opinion publique au sujet de la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue

Rapport sur les résultats du sondage

**Préparé à l'intention du ministère de la Sécurité publique et de la Protection
civile Canada**

Nom de la firme de recherche : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

Numéro de contrat : 0D160-224277/001/CY

Valeur du contrat : 81 137,72 \$

Date d'attribution des services : 7 décembre 2021

Date de livraison des services : 7 février 2022

Numéro d'enregistrement : POR 052-21

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec
ps.communications-communications.sp@canada.ca

This report is also available in English

Canada

Recherche sur l'opinion publique au sujet de la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue

Rapport sur les résultats du sondage

Préparé pour le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada

Nom du fournisseur : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

Date : Mars 2022

Cette recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage en ligne mené par Les Associés de recherche EKOS inc. pour le compte du ministère de la Sécurité publique Canada. Cette étude a été menée auprès de 2 193 Canadiens en janvier 2022.

This publication is also available in English under the title: Public Opinion Research on Drug Impaired Driving

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales. Pour toute autre utilisation, veuillez obtenir au préalable une permission écrite de Services publics et Approvisionnement Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada à l'adresse suivante :

tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca ou à :

Direction générale des Communications
Services publics et Approvisionnement Canada, Portage III Tour A
16A1-11 rue Laurier
Gatineau QC K1A 0S5

Numéro de catalogue : PS4-264/2020F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-35224-4

Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR 052-21) :

Numéro de catalogue PS4-264/2020E-PDF (rapport final, anglais)

ISBN 978-0-660-35223-7

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2022

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux		4
Liste des graphiques		4
Sommaire		6
A.	Contexte et méthodologie	6
B.	Principales constatations	Error! Bookmark not defined.
C.	Note aux lecteurs	10
D.	Certification de neutralité politique	11
Résultats détaillés		12
A.	Comportement déclaré	12
B.	Risques de la conduite sous l'effet du cannabis	26
C.	Préoccupations liées à la conduite avec les facultés affaiblies	33
D.	Comportement normalisé	42
E.	Information	48
F.	Lois sur le cannabis et conséquences	56
Annexes		66
A.	Détails de la méthodologie	66
B.	Questionnaire du sondage	71

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Sujets abordés dans le cadre des discussions avec les jeunes
Tableau 2 : Taux de réponses
Tableau 3 : Tableau démographique

LISTE DES GRAPHIQUES

- Graphique 1 : Utilisation de cannabis dans l'entourage
Graphique 2 : Consommation personnelle de cannabis
Graphique 3 : Consommation récente de cannabis
Graphique 4 : Sources pour obtenir du cannabis
Graphique 5 : Facteurs décisionnels importants pour les sources de cannabis
Graphique 6 : Expérience personnelle de conduite avec les facultés affaiblies
Graphique 7 : Raisons de conduire sous l'effet du cannabis
Graphique 8 : Expérience de passager dans un véhicule dont le conducteur est sous l'effet du cannabis
Graphique 9 : Discussions avec les parents au sujet de la conduite sous l'effet du cannabis
Graphique 10 : Perceptions des parents à l'égard de la consommation chez leurs adolescents
Graphique 11 : Perceptions des parents à l'égard de la conduite avec les facultés affaiblies chez les jeunes
Graphique 12 : Perceptions des parents à l'égard de la conduite avec les facultés affaiblies chez les jeunes
Graphique 13 : Discussions avec les jeunes (parents)
Graphique 14 : Perceptions au sujet des effets de la consommation d'alcool et de cannabis chez les conducteurs
Graphique 15 : Nature des effets du cannabis sur la capacité de conduite
Graphique 16 : Risques perçus de la conduite sous l'effet du cannabis comparativement à la conduite sous l'effet de l'alcool
Graphique 17 : Perceptions au sujet de l'affaiblissement des facultés de jugement à la suite de la consommation de cannabis
Graphique 18 : Perceptions au sujet de la mesure dans laquelle il est facile de reconnaître l'affaiblissement des facultés
Graphique 19 : Conséquences perçues de la combinaison de cannabis et d'alcool sur les facultés affaiblies

- Graphique 20 : Conséquences perçues des différents types de consommation de cannabis sur les facultés affaiblies
- Graphique 21 : Principales préoccupations liées à la sécurité du conducteur
- Graphique 22 : Conséquences perçues de la légalisation sur le taux de conduite sous l'effet du cannabis
- Graphique 23 : Préoccupations de sécurité publique liées à la conduite sous l'effet du cannabis
- Graphique 24 : Plus grande préoccupation
- Graphique 25 : Probabilité d'accepter de monter à bord
- Graphique 26 : Préoccupations sous l'angle du passager
- Graphique 27 : Acceptabilité de la conduite avec les facultés affaiblies
- Graphique 28 : Acceptabilité sociale
- Graphique 29 : Prévalence de la conduite sous l'effet du cannabis
- Graphique 30 : Niveau d'aise avec la possibilité d'une intervention auprès de conducteurs aux facultés affaiblies
- Graphique 31 : Niveau d'aise avec la possibilité d'une intervention auprès de passagers
- Graphique 32 : Niveau d'aise à l'égard d'un signalement aux services de police
- Graphique 33 : Incidence des recherches de renseignements
- Graphique 34 : Sources d'information qui inspirent confiance
- Graphique 35 : Sources d'information préférées en ligne
- Graphique 36 : Types de renseignements recherchés
- Graphique 37 : Accès perçu à des sources d'information fiables
- Graphique 38 : Connaissances actuelles sur la légalité
- Graphique 39 : Connaissances au sujet de la durée des effets sur les facultés
- Graphique 40 : Connaissances des technologies de dépistage
- Graphique 41 : Connaissances des lois sur le cannabis et des sanctions
- Graphique 42 : Connaissances des sanctions pour la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis
- Graphique 43 : Sanctions pour la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis ou par l'alcool
- Graphique 44 : Opinion au sujet des sanctions actuelles pour la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis
- Graphique 45 : Confiance dans la légalité des produits
- Graphique 46 : Se faire attraper en conduisant avec les facultés affaiblies
- Graphique 47 : Détaillants autorisés

SOMMAIRE

A. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

La sécurité des Canadiens est une priorité pour le gouvernement du Canada. La conduite avec facultés affaiblies par la drogue contribue de façon importante aux accidents mortels sur la route. Les jeunes continuent d'être le groupe de conducteurs où l'on trouve des traces de drogues dans leur système après qu'ils soient morts dans un accident. Pour remédier cette situation, Sécurité publique Canada a mis sur pied une campagne de marketing et de publicité multimédia à l'échelle nationale en 2017 afin d'informer les Canadiens, surtout les jeunes de 16 à 24 ans, des dangers et des risques associés à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue. Pour exécuter la campagne, Sécurité publique a travaillé avec des intervenants clés (MADD, CAA, ACCP et Jeunes Conducteurs du Canada), organisé des communications publiques et des activités de sensibilisation et créé des publicités payées.

Objectifs de l'étude

La finalité de la recherche est d'examiner les connaissances, les attitudes et les comportements actuels liés aux dangers et aux risques de la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, ainsi que ses incidences juridiques, puis de les comparer aux résultats du sondage initial de 2017. L'accent est mis principalement sur les jeunes et les parents de jeunes, car les jeunes sont le public cible de la campagne. Plus précisément, les mesures de la recherche sont les suivantes :

- sensibilisation à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue et connaissance des risques associés;
- attitudes liées à la conduite avec facultés affaiblies;
- connaissance des incidences juridiques et des lois associées au cannabis;
- comportements et mesures prises par des Canadiens.

Les résultats mettront en évidence les changements qui se sont produits au sein du groupe cible et du grand public canadien depuis le début de la campagne de 2017.

Méthodologie

Le sondage a été répondu dans sa totalité par 2 193 participants, dont 447 jeunes de 16 à 24 ans et 404 parents de jeunes de 16 à 24 ans. Cet échantillon probabiliste, dont les participants ont été recrutés de façon aléatoire, présente une marge d'erreur de +/- 2,09 %. La marge d'erreur associée à chacun des groupes cibles est de +/- 4,9 %. La source de l'échantillon est le

panel interne Probit, qui compte des Canadiens et Canadiennes recrutés au hasard. Dix pour cent des réponses de l'échantillon ont été recueillies avec des téléphones cellulaires seulement. Quinze pour cent des réponses de l'échantillon ont été recueillies par des enquêteurs bilingues formés. La majorité des résultats a été obtenue avec un questionnaire en ligne. L'annexe A présente d'autres détails sur la méthodologie du sondage.

B. CONCLUSIONS PRINCIPALES

Comportement

La grande majorité des Canadiens (83%) connaissent une personne qui a consommé du cannabis et trois Canadiens sur cinq (58 %) ont consommé du cannabis à un moment ou un autre de leur vie. Parmi les répondants qui disent avoir déjà consommé du cannabis, près de trois personnes sur cinq (57 %, ce qui s'accorde avec le 58 % en 2020 mais une hausse notable par rapport au 39 % en 2017) affirment être de récents consommateurs de cannabis et en avoir consommé au cours des douze derniers mois.

À l'instar des résultats de 2020 et 2017, plus du quart (26 %) des utilisateurs de cannabis déclare avoir conduit un véhicule avec facultés affaiblies. De plus, près d'un Canadien sur trois dit avoir déjà monté à bord d'un véhicule dont le conducteur était sous l'effet du cannabis.

Plus d'un parent sur trois (38 %) d'enfants âgés de 13 à 24 ans déclare que son enfant a consommé du cannabis. La plupart des parents (86 %) affirment que leur enfant âgé de 16 à 24 ans n'a pas conduit un véhicule avec facultés affaiblies par le cannabis. Près de six personnes sur dix, soit 59 %, croient que leur enfant de 13 à 24 ans n'a jamais accepté de monter à bord d'un véhicule dont le conducteur était sous l'effet du cannabis, mais 32 % en sont incertains. Trois parents sur quatre disent avoir eu des discussions sur la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis avec leur enfant âgé de 16 à 24 ans, mais seulement 32 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans déclarent la même chose.

Connaissance des risques et préoccupations

La plupart des Canadiens perçoivent les conséquences néfastes des facultés affaiblies sur la conduite et comprennent de plus en plus que le cannabis nuit à la conduite. Près de neuf personnes sur dix (86 %, ce qui s'accorde avec 2020, et une hausse par rapport du 81 % en 2017) sont d'accord que la consommation de cannabis nuit à la conduite. Quatre répondants sur cinq affirment que le cannabis nuit à la vitesse de réaction et à la concentration. Quatre personnes sur cinq disent que le cannabis nuit à la vitesse de réaction et à la concentration, et

près de deux sur trois (67 %) estiment que le cannabis fait du consommateur un moins bon conducteur. Cependant, l'alcool demeure une plus grande source d'inquiétude, 95 % des répondants convenant que l'alcool nuit à la conduite. Près d'une personne sur quatre (24 %) continue de croire qu'il est moins dangereux de conduire sous l'effet du cannabis que sous l'effet de l'alcool.

Plus de la moitié des Canadiens (56 %, une augmentation par rapport au 49 % en 2020) est d'avis que le taux de conduite sous l'effet du cannabis a augmenté depuis la légalisation, et la plupart sont préoccupés (41 %) ou moyennement préoccupés (31 %) par les autres personnes qui conduisent sous l'effet du cannabis. Les plus grandes préoccupations concernant la conduite sous l'effet du cannabis comprennent le fait de blesser quelqu'un (72 %), d'avoir un accident en général (50 %) ou d'avoir un casier judiciaire permanent (34 %, une hausse par rapport au 29 % en 2017).

Comportement normalisé

Plus de huit Canadiens sur dix (82 %) croient qu'il n'est pas acceptable que leurs connaissances conduisent lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis, alors que seulement 6 % affirment que c'est acceptable. D'autre part, les Canadiens sont divisés quant à l'acceptabilité sociale de la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool, 44 % affirmant qu'il est socialement plus acceptable de conduire sous l'effet du cannabis que sous l'effet de l'alcool. Onze pour cent disent ne pas savoir.

Plus de la moitié des répondants (56 %, une légère augmentation par rapport au 49 % en 2017) indique que les gens sont rarement conscients du fait qu'ils conduisent avec facultés affaiblies, même si 12 % affirment que c'est courant. Plus d'une personne sur trois (33 %) déclare qu'elle serait à l'aise de signaler à la police que quelqu'un conduit avec facultés affaiblies après qu'il ait consommé du cannabis. Les répondants semblent un peu moins à l'aise qu'en 2020 et 2017 où 37 % des répondants déclaraient qu'ils seraient à l'aise de signaler quelqu'un à la police.

Information sur la conduite sous l'effet du cannabis

Le nombre de personnes qui cherchent de l'information au sujet des effets des drogues sur la conduite est relativement modeste. En effet, seul un sur quatre répondants indique qu'il a déjà recherché de tels renseignements. Avec une large marge, les professionnels de la santé, choisis par plus de la moitié des répondants (55 %), constituent la source d'information qui inspire le plus de confiance aux gens pour obtenir des renseignements au sujet des effets du cannabis sur la conduite, suivi par le service de police (25 %).

Deux Canadiens sur trois souhaitent en apprendre davantage au sujet des effets du cannabis sur la conduite, suivi par la période d'attente requise pour pouvoir conduire en toute sécurité après avoir consommé de la drogue. Les Canadiens souhaitent également en apprendre sur les effets des différentes formes de consommation de cannabis (52 %). Près de deux sur quatre aimeraient aussi obtenir plus de renseignements sur la façon dont les policiers font les tests de dépistage de drogues, sur les lois et sanctions liées à la conduite avec facultés affaiblies, ou leurs droits en tant que conducteur s'ils se font arrêter par la police.

Opinion sur l'état du droit et sur les conséquences juridiques

Neuf Canadiens sur dix (89 %) savent qu'il est illégal de conduire un véhicule avec facultés affaiblies, ce qui s'accorde avec les 91 % en 2020, et représente une hausse par rapport au 83 % en 2017. Quatre pour cent continuent de croire que cela est légal, mais légèrement moins de Canadiens sont incertains (7 %) qu'en 2017 (11 %).

Certains Canadiens sont incertains du temps qu'il faut attendre pour prendre le volant après avoir consommé du cannabis. En fait, le tiers des répondants dit ne pas savoir (34 %, une baisse par rapport au 43 % en 2017). En tout, 44 % des personnes interrogées croient qu'il faut attendre trois heures ou plus (jusqu'à une nuit complète de sommeil), une hausse comparativement au 31 % en 2017.

De plus en plus de Canadiens savent que la police est capable de dépister si les conducteurs sur la route ont les facultés affaiblies par le cannabis, près de deux personnes sur trois (66 %), une augmentation par rapport au 63 % en 2020 et 45 % en 2017.

Un peu plus d'un Canadien sur dix (13 %, une baisse par rapport au 19 % en 2020) estime être conscient des lois générales entourant le cannabis et connaître les conséquences juridiques de la violation de ces lois, alors que 30 % d'entre eux déclarent être plus ou moins au courant. Le suivi démontre que la connaissance des sanctions pénales liées à la conduite avec facultés affaiblies est modérée, un Canadien sur cinq (20 %, une diminution par rapport au 27 % en 2020) affirment savoir que ce crime peut entraîner une amende de mille dollars, la perte du permis de conduire, ou l'emprisonnement et un casier judiciaire. Trente pour cent des répondants affirment connaître ces sanctions dans une certaine mesure, quoique 48 % déclarent posséder des connaissances insuffisantes à cet égard.

Deux Canadiens sur trois (60%) croient que les facultés affaiblies par le cannabis et l'alcool sont passibles des mêmes sanctions, une diminution en comparaison au 65 % en 2020, mais toujours

une augmentation pour à peine la moitié des répondants (47 %) en 2017. Un peu plus du quart des gens dit ne pas savoir.

Moins de la moitié des Canadiens (44 %) croit que les sanctions sont assez sévères pour empêcher les gens de conduire sous l'effet du cannabis, bien que cette proportion soit plus élevée chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans (59 %).

C. NOTE AUX LECTEURS

Les résultats détaillés de l'étude sont présentés dans les sections ci-dessous. Les résultats globaux sont présentés dans la section principale du rapport et sont normalement présentés avec un graphique ou un tableau. Des textes à puces sont également utilisés pour mettre en évidence des différences statistiques importantes entre des sous-groupes de répondants. Si aucune différence n'est soulignée dans le rapport, la différence n'est pas statistiquement significative¹ par rapport aux résultats globaux ou encore que cette différence est considérée comme beaucoup trop faible pour être digne de mention. L'instrument de sondage programmé se trouve à l'annexe A.

Soulignons que le sondage pose de nombreuses questions au sujet de comportements qui peuvent susciter des réponses désirables du point de vue des répondants, lesquels peuvent tendre à sous-déclarer leur consommation de cannabis et les comportements de conduite avec facultés affaiblies, tant à leur égard qu'à celui de leurs adolescents ou jeunes adultes². Le principal objectif du sondage est de fournir un point de comparaison permettant de mesurer les futurs changements dans les efforts de sensibilisation, les connaissances, les attitudes, les croyances et les comportements.

¹ Dans la mesure du possible, un test du chi carré et un test T standard ont été mis en application. Les différences notées étaient significatives à 95 %.

² Ivar Krumpal, « Determinants of Social Desirability Bias in Sensitive Surveys: A Literature Review », *Quality and Quantity*, juin 2013, Volume 47, numéro 4, p. 2025-2047.

Les résultats de la tranche des répondants de l'échantillon qui ont répondu « je ne sais pas » ou qui n'ont pas fourni une réponse ne sont pas indiqués dans la représentation graphique des résultats, particulièrement lorsqu'ils ne sont pas appréciables (p. ex., dix pour cent ou plus). Aussi, il est possible que les résultats ne donnent pas 100 % en raison des arrondissements.

D. CERTIFICATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j'atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité du gouvernement du Canada exposées dans la Politique sur les communications et l'image de marque et dans la Directive sur la gestion des communications. En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signé par : 
Susan Galley (Vice-présidente)

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

A. COMPORTEMENT DÉCLARÉ

Utilisation de cannabis dans l'entourage

Une forte majorité de Canadiens connaissent une personne qui a consommé du cannabis, ce qui est en harmonie avec les résultats de 2017 et 2020. Plus de huit personnes sur dix (83 %; 84 % en 2020 et 81 % en 2017) déclarent que quelqu'un de leur entourage a consommé du cannabis à un moment ou un autre de sa vie. Seuls 12 % des personnes interrogées ne croient pas connaître un consommateur de cannabis et 5 % sont incertains.

Graphique 1 : Utilisation de cannabis dans l'entourage



Q11 : La section suivante traite de l'utilisation du cannabis. L'utilisation fait allusion au fait de fumer, inhaler, ingérer ou appliquer des produits contenant du cannabis, également appelé marijuana, mari ou pot.

« Selon ce que vous savez, est-ce que des gens de votre entourage (p. ex., amis ou famille) ont déjà utilisé du cannabis? »

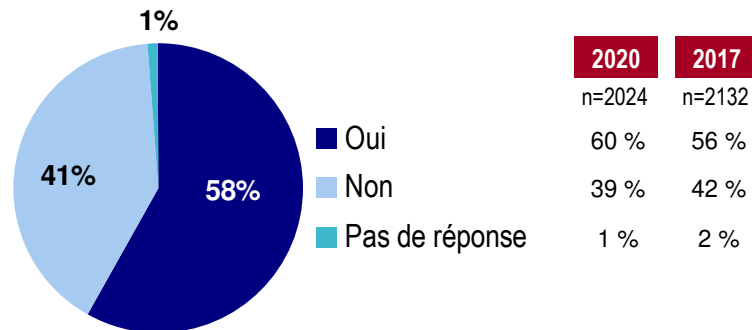
Base: n=2192

- Les personnes âgées de 25 à 44 ans (94 à 91 %) sont les plus susceptibles d'indiquer qu'un ami ou un membre de leur famille consomme du cannabis.
- Les aînés (personnes âgées de 65 ans et plus) sont moins susceptibles d'avoir une relation étroite avec un consommateur de cannabis (69 %).

Consommation personnelle de cannabis

Lorsqu'interrogés sur leur consommation personnelle, trois Canadiens sur cinq (58 %) déclarent avoir consommé du cannabis à un moment ou un autre de leur vie, à égalité avec les 60% en 2020 et les 56 % en 2017.

Graphique 2 : Consommation personnelle de cannabis



Q12 : « Avez-vous déjà utilisé du cannabis? »

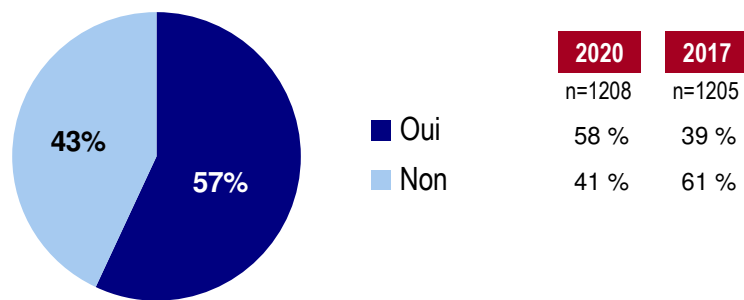
Base : n=2192

- La probabilité d'avoir consommé du cannabis est plus élevée chez les gens âgés de 25 à 44 ans (74% à 79 %). Chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans, elle est de 58 %, bien qu'elle soit plus élevée dans le sous-groupe des 20 à 24 ans (65 %), alors qu'elle n'est que de 42 % chez les 16 à 19 ans. Aussi, les aînés ont moins tendance à avoir consommé du cannabis (39 %).
- Les répondants âgés de 25 à 34 ans (79 %) et ceux de 35-à44 ans (74 %) sont plus susceptibles que les autres groupes d'âge à avoir consommé du cannabis, surtout en comparaison avec ceux âgés de 65 ans et plus (39 %).

Consommation récente de cannabis

Parmi les personnes qui déclarent consommer du cannabis, 57 % indiquent en avoir consommé au cours des douze derniers mois, ce qui reste en harmonie avec ceux qui ont répondu la même chose en 2020 (58 %), mais c'est une augmentation conséquente par rapport aux 39 % de 2017. En croisant les résultats globaux de la consommation récente, les résultats indiquent que 33 % des Canadiens ont consommé du cannabis au cours des douze derniers mois, à égalité par rapport aux 35 % de 2020 mais en augmentation de 11 % par rapport à 2017. Toutefois, il est intéressant de noter que la hausse est attribuable en grande partie à d'anciens consommateurs de cannabis qui sont devenus des consommateurs récents (douze derniers mois) puisqu'il n'y a pas une hausse considérable chez ceux qui l'avaient déjà essayé.

Graphique 3 : Consommation récente de cannabis



Q13 : « Avez-vous utilisé du cannabis au cours des douze derniers mois? »

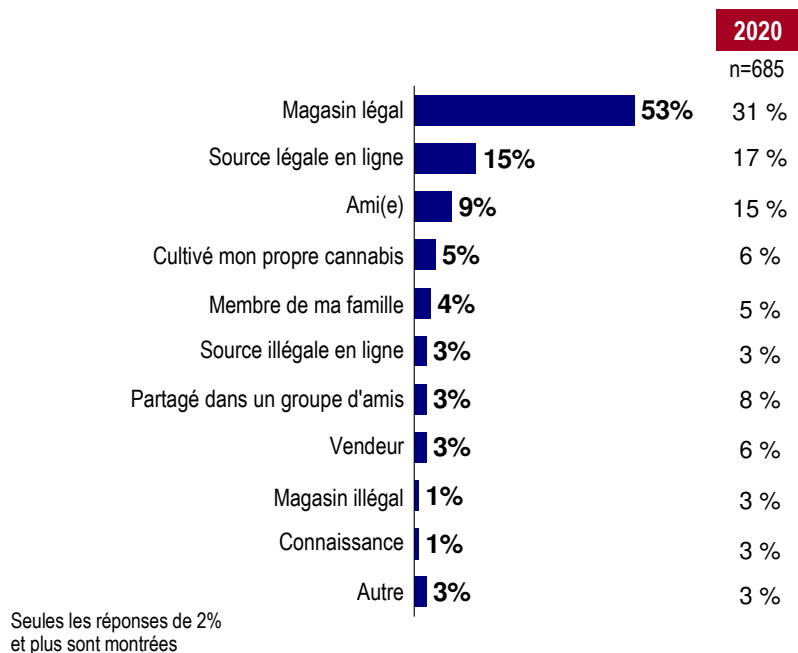
Base : n=1293 (Déjà consommé du cannabis)

- À l'instar des résultats de 2017, la probabilité d'avoir consommé du cannabis au cours des douze derniers mois diminue grandement avec l'âge (de 82 % chez les répondants de moins de 25 ans et 67 % chez les 25 à 35 ans, elle passe à 36 % chez les répondants âgés de 65 ans ou plus).

Sources pour obtenir du cannabis

Plus de la moitié (53 %) des Canadiens qui ont consommé du cannabis au cours des douze derniers mois déclare qu'ils se procurent généralement du cannabis dans un magasin légal, en hausse d'un tiers (31 %). Moins d'une personne sur cinq affirme en acheter à partir d'une source légale en ligne (15 %, semblable aux 17% de 2020). Moins d'un sur dix affirme obtenir leur cannabis par le biais d'un ami (9%, en baisse par rapport aux 15 % de 2020), à partir de ses propres plants (5 %), par l'entremise de membres de sa famille (4 %), d'une source illégale en ligne (3%), par le partage dans un groupe d'amis (3%, en baisse par rapport aux 8 % de 2020), un vendeur (3 %), un magasin illégal (1 %) ou d'une connaissance (1 %).

Graphique 4 : Sources pour obtenir du cannabis



Q13b : « Vous avez indiqué plus tôt que vous avez consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois. De qui avez-vous habituellement acheté ou reçu le cannabis »

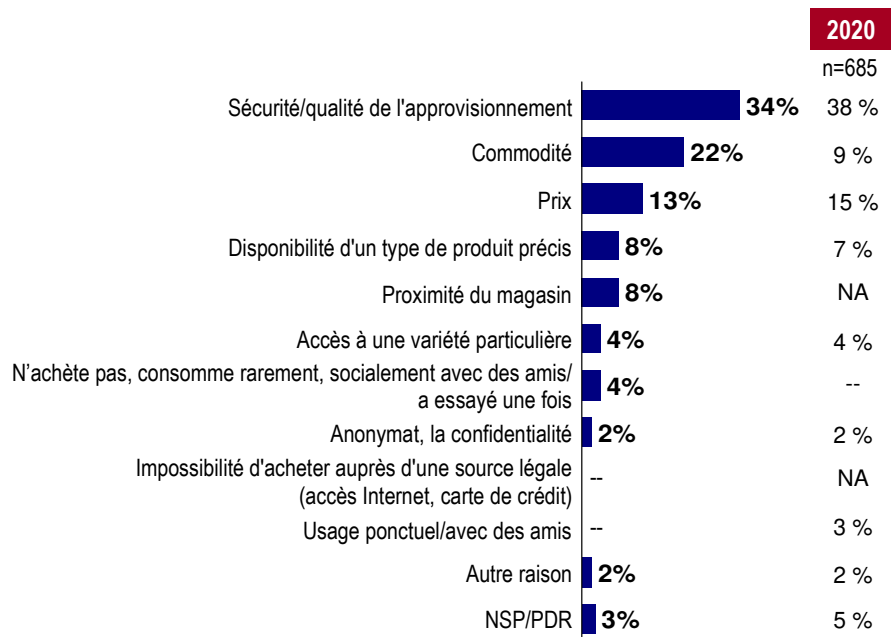
Base : n= 746

- Les jeunes âgés de 16 à 24 ans sont plus susceptibles que les Canadiens plus âgés d'indiquer qu'ils se sont procurés du cannabis par le biais d'un ami (14 %) ou en le partageant avec un groupe d'amis (6 %). Cette tendance est particulièrement prononcée chez les adolescents (16 à 19 ans : 21 et 9 %, respectivement).
- Les personnes vivant en Alberta (73 %) sont plus susceptibles d'obtenir du cannabis dans un magasin légal, alors que les aînés (65 ans ou plus) ont plus tendance à l'acheter par le biais d'un détaillant légal en ligne (24 %).

Facteurs décisionnels importants pour les sources de cannabis

Selon 34 % des répondants (en légère baisse en comparaison aux 38 % de 2020), l'aspect le plus susceptible d'influencer leur décision quant à l'endroit où ils se procurent du cannabis est la qualité ainsi que la sécurité du produit. Environ une personne sur cinq (22 %; 15 % en 2020) déclare que le prix est un facteur clé. Moins d'une personne sur dix cite la disponibilité d'un type de produits précis (8 %), la proximité d'un magasin légal (8 %), l'accès à une variété particulière (4 %), ou l'anonymat (2 %).

Graphique 5 : Facteurs décisionnels importants pour les sources de cannabis



Q13c : « Quel facteur vous influence le plus concernant la façon dont vous obtenez votre cannabis »³

Base : n=746

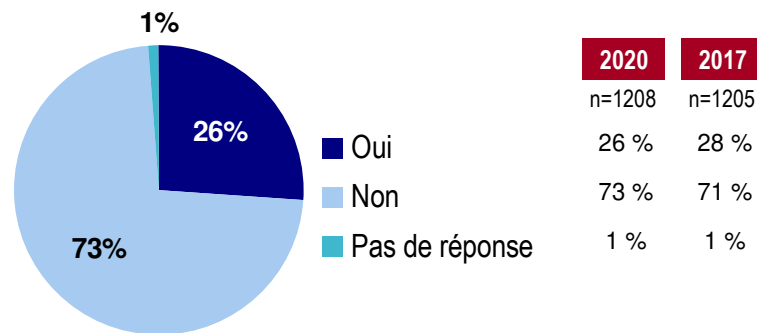
- Les parents de jeunes de 16 à 24 ans sont plus enclins à citer la proximité d'un magasin légal (14 %) ou la disponibilité d'un type de produit précis, tel que ceux qui se mangent (14 %).

³ La mention S.O. pour les résultats de 2020 est le résultat d'un changement du libellé en 2022.

Expérience personnelle de conduite avec les facultés affaiblies

Les personnes indiquant avoir déjà consommé du cannabis (à n'importe quel moment de leur vie) devaient indiquer si elles avaient déjà conduit un véhicule sous l'effet de cette drogue. En harmonie avec les résultats de 2017 et 2020, 26 % des répondants affirment avoir conduit un véhicule sous l'effet du cannabis.

Graphique 6 : Expérience personnelle de conduite avec les facultés affaiblies



Q16 : « Avez-vous déjà conduit un véhicule lorsque vous étiez sous l'effet du cannabis? »

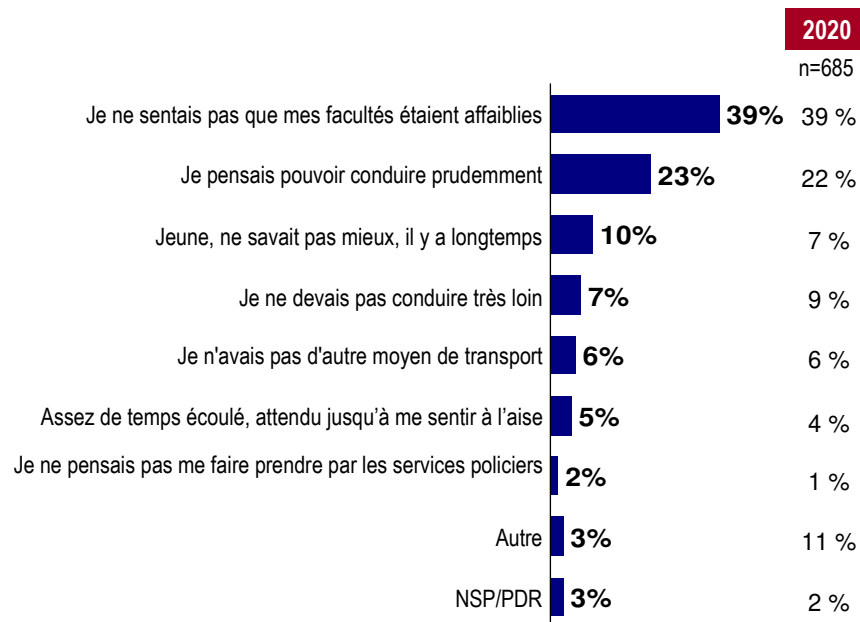
Base : n=1293 (Déjà consommé du cannabis)

- Les consommateurs récents de cannabis (au cours de la dernière année) (33 %) sont plus susceptibles que les autres de dire qu'ils ont conduits sous l'influence du cannabis.
- Cette proportion est également plus élevée chez les hommes que chez les femmes (32 % contre 20 %), comme c'était également le cas en 2017 et 2020.

Raisons de conduire sous l'effet du cannabis

Parmi les personnes qui conduisent un véhicule sous l'effet du cannabis, la plupart disent ne pas considérer leur comportement comme risqué, deux personnes sur cinq (39 %) signalant qu'elles ne sentaient pas que leurs facultés étaient affaiblies et une personne sur cinq (23 %) croyant pouvoir (encore) conduire prudemment. Moins d'une personne sur dix indique qu'elle ne savait pas mieux à ce moment là (10 %), n'avait pas à conduire très loin (7 %), n'avait pas d'autre moyen de transport (6 %), ou qu'assez de temps s'était écoulé (5 %). Les résultats sont en harmonie avec ceux de 2020.

Graphique 7 : Expérience personnelle de conduite avec les facultés affaiblies



Q17 : « Qu'est-ce qui vous a amené à prendre cette décision »

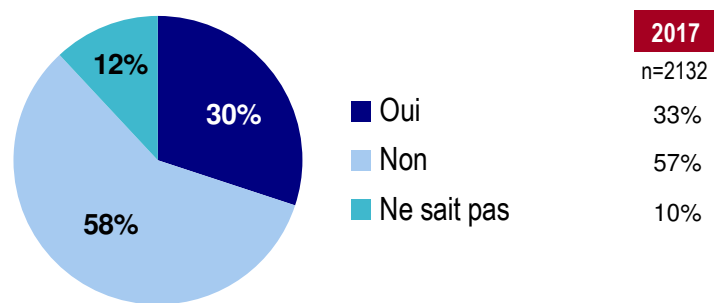
Base : n=320 (a conduit avec facultés affaiblies)

- Les consommateurs récents de cannabis (44 %) ont plus tendance à dire qu'ils ne sentaient pas que leurs facultés étaient affaiblies. Ceux qui ont consommé du cannabis il y a plus d'un an sont plus susceptibles de croire qu'ils pouvaient (encore) conduire prudemment (39 %).
- Les jeunes âgés de 16 à 24 ans (23 %) signalent plus souvent qu'ils n'avaient pas d'autre moyen de transport.

Expérience de passager dans un véhicule dont le conducteur est sous l'effet du cannabis

Lorsqu'interrogés sur le fait d'avoir monté à bord d'un véhicule dont le chauffeur était sous l'effet du cannabis, 30 % déclarent l'avoir fait, ce qui correspond aux 30 % de 2020 et 33 % de 2017.

Graphique 8 : Expérience de passager dans un véhicule dont le conducteur est sous l'effet du cannabis



Q19 : « Avez-vous déjà occupé le siège de passager dans un véhicule où le conducteur était sous l'effet du cannabis? »

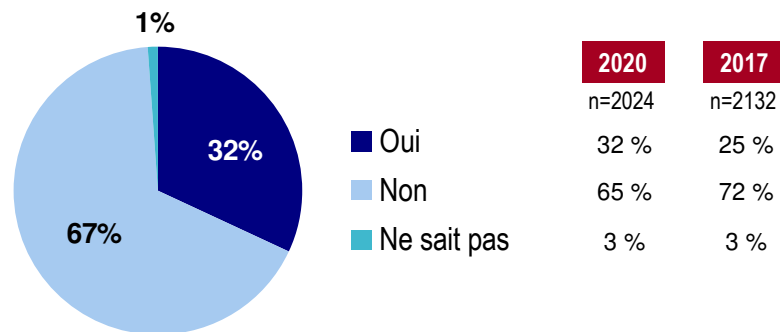
Base : n=2192

- La probabilité d'accepter de monter dans un véhicule dont le conducteur est sous l'effet du cannabis est beaucoup plus élevée chez les personnes âgées de 25 à 34 ans (42 %), les 35 à 44 ans (45 %) et, dans une moindre mesure, les 20 à 24 ans (32 %). Les consommateurs récents de cannabis sont plus susceptibles d'accepter (52 %).

Discussions avec les parents au sujet de la conduite sous l'effet du cannabis

Un jeune sur trois (32 %) indique qu'il a discuté avec ses parents de la conduite sous l'effet du cannabis. Cette affirmation a été plus souvent mentionnée par les jeunes âgés de 16 à 19 ans (39 %), comparativement aux jeunes de 20 à 24 ans (29 %).

Graphique 9 : Discussions avec les parents au sujet de la conduite sous l'effet du cannabis



Q25: Avez-vous discuté de conduite sous l'effet du cannabis avec vos parents ou votre tuteur?

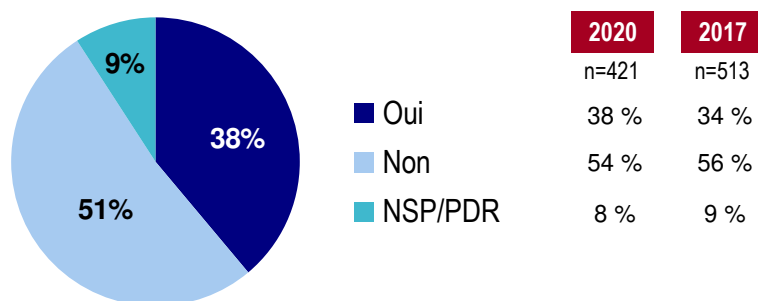
Base: n=447 (jeunes)

- Les jeunes résidant en Colombie-Britannique sont considérablement plus enclins à rapporter ces discussions (47 %).

Perceptions des parents à l'égard de la consommation chez leurs adolescents

Plus d'un parent sur trois (38 %) de jeunes âgés de 13 à 24 ans indique que son enfant a déjà consommé du cannabis, en harmonie avec les 38 % en 2020, et en hausse par rapport aux 34 % en 2017.

Graphique 10 : Perceptions des parents à l'égard de la consommation chez leurs adolescents



Q26 : « Selon ce que vous savez, votre adolescent(e) a-t-il(elle) déjà consommé du cannabis? »

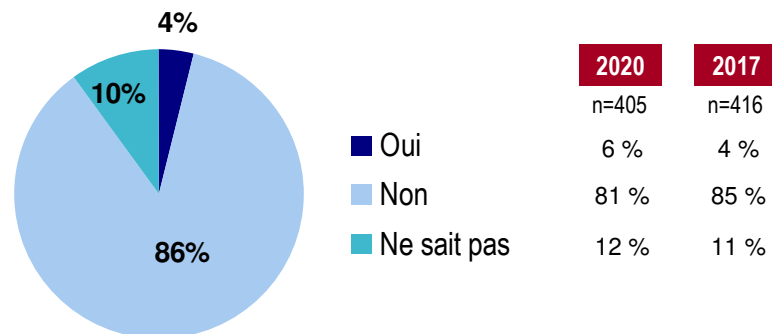
Base : n=476 (parents de jeunes âgés de 13 à 24 ans)

- Les parents qui ont eux-mêmes consommé du cannabis sont plus susceptibles d'indiquer que leur enfant a déjà consommé cette drogue. En effet, plus de la moitié des parents (52 %) ayant consommé du cannabis au cours de la dernière année soutiennent que leur enfant a déjà consommé du cannabis, comparativement à seulement 28 % des parents qui n'en ont jamais consommé.

Perceptions des parents à l'égard de la conduite avec les facultés affaiblies chez les jeunes

Très peu de parents de jeunes âgés de 16 à 24 ans (4 %) croient que leur enfant a déjà conduit un véhicule alors qu'il était sous l'effet du cannabis. Plus de huit parents sur dix (86 %) croient que leur enfant n'a jamais conduit un véhicule sous l'effet du cannabis, quoique 12 % se disent incertains. Les résultats n'ont pas significativement changé sur les années, avec 6 % en 2020 rapportant que leur adolescent a conduit un véhicule sous l'effet du cannabis, et 4 % en 2017.

Graphique 11 : Perceptions des parents à l'égard de la conduite avec les facultés affaiblies chez les jeunes



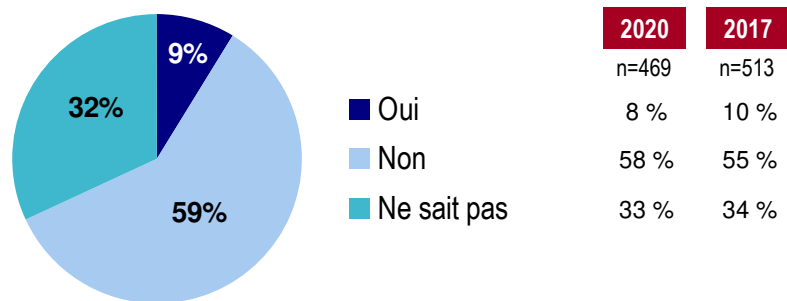
Q27 : « Selon ce que vous savez, votre adolescent(e) a-t-il(elle) déjà conduit un véhicule sous l'effet du cannabis? »

Base : n=409 (parents)

Perceptions des parents à l'égard de la conduite avec les facultés affaiblies chez les jeunes

En ce qui concerne le fait d'accepter de monter à bord d'un véhicule conduit par une personne sous l'effet du cannabis, les parents des jeunes âgés de 13 à 24 ans expriment beaucoup plus d'incertitude (32 % affirment ne pas savoir). Seuls 9 % des personnes indiquent que leur enfant est déjà monté dans un véhicule dont le conducteur avait les facultés affaiblies, bien que 30 % des jeunes déclarent la même chose (plus élevé chez les 20 à 24 ans, avec 37 %). La tendance était semblable en 2017 et 2020.

Graphique 12 : Perceptions des parents à l'égard de la conduite avec les facultés affaiblies chez les jeunes



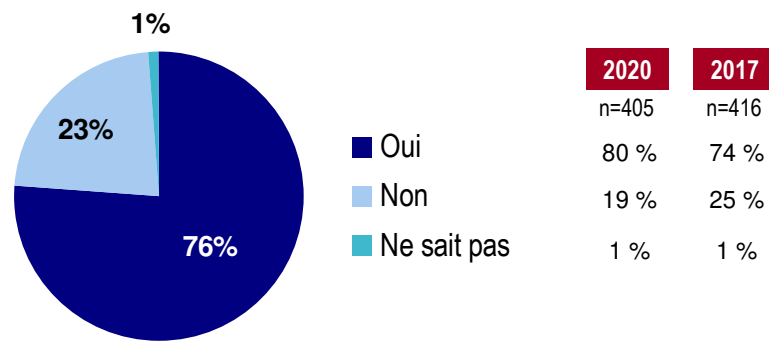
Q28 : « Selon ce que vous savez, votre adolescent(e) a-t-il(elle) déjà accepté de monter à bord d'un véhicule dont le conducteur était sous l'effet du cannabis? »

Base : n=476 (parents)

Discussions entre parents et jeunes

Les résultats du sondage révèlent une grande divergence entre les parents et les jeunes lorsqu'il est question de se rappeler une discussion sur la conduite sous l'effet du cannabis. Tel que rapporté dans le graphique 9, le tiers des jeunes âgés de 16 à 24 ans (32 %) affirme avoir discuté de cette question avec leurs parents. Cependant, offrant un contraste saisissant, 76 % des parents de jeunes âgés de 16 à 24 disent avoir eu cette discussion avec leurs enfants, en harmonie sur le temps avec les 80 % de 2020 et les 74 % de 2017.

Graphique 13 : Discussions avec les jeunes (parents)



Q29 : « Avez-vous discuté de conduite sous l'effet du cannabis avec votre fils ou votre fille? »

Base : n=409 (parents)

- Les femmes (82 %) sont plus susceptibles que les hommes (69 %) à dire qu'elles ont discuté de la conduite sous l'effet du cannabis avec leur enfant.

Les principaux sujets abordés, selon environ un parent sur quatre, sont les effets du cannabis sur la capacité de conduite (23 %) et les dangers associés à la conduite sous l'effet du cannabis (22 %, une hausse par rapport aux 15 % de 2017), les conséquences juridiques de la conduite avec facultés affaiblies (24 %, une hausse par rapport aux 12 % de 2017) ou le simple fait de demander à leurs enfants de ne pas le faire (18 %, en harmonie par rapport aux 18 % de 2017). Une personne sur cinq a discuté des stratégies visant à éviter ces situations (20 %, une augmentation sur le temps par rapport aux 13 % de 2020 et 11 % de 2017). Les autres sujets comprennent notamment le fait de ne pas accepter de monter à bord d'un véhicule dont le conducteur a les facultés affaiblies (14 %), les dangers et les risques pour soi-même et pour les autres (14 %), ou les parallèles entre la conduite sous l'effet du cannabis et l'alcool au volant (9 %, en baisse par rapport aux 13 % de 2020 et 21 % de 2017).

Tableau 1 : Sujets abordés dans le cadre de discussions avec les jeunes

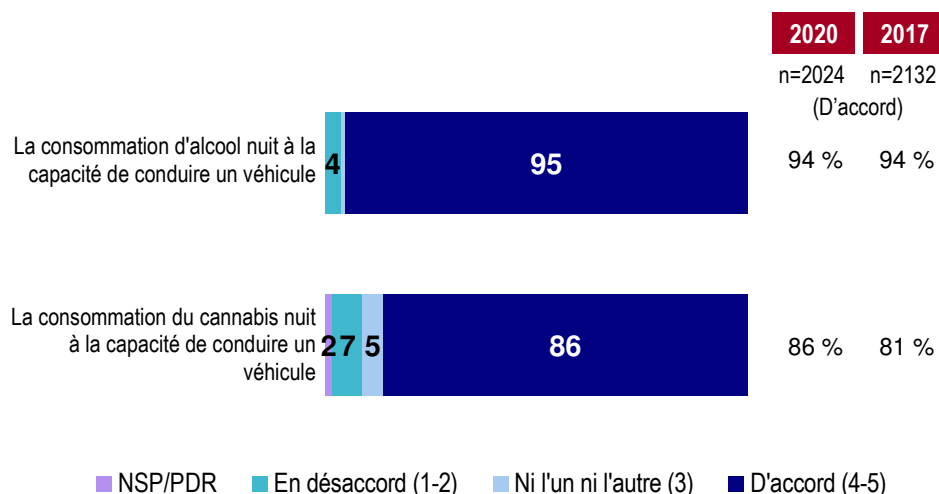
Total	2022	2020	2017
<i>Q30. De quoi avez-vous parlé?</i>	307	310	295
Des conséquences juridiques	24 %	22 %	12 %
Des effets sur la capacité de conduite	23 %	27 %	28 %
Dangers/risques	22 %	27 %	15 %
Des solutions de rechange pour éviter ces situations	20 %	13 %	11 %
Ne pas le faire	18 %	22 %	18 %
De ne pas accepter de monter à bord du véhicule d'un ami qui est sous l'effet du cannabis	14 %	12 %	12 %
Dangers et risques pour soi-même et autrui; peut entraîner une blessure, un accident ou la mort	14 %	9 %	14 %
Parallèles et comparaisons avec l'alcool au volant	9 %	13 %	21 %
Dangers, risques et effets de la consommation de drogues en général; conséquences sur la vie et le milieu social; importance de ne pas consommer de drogues, de rester loin d'elles	4 %	6 %	11 %
Pression de l'entourage ou situations où il vaut mieux ne pas conduire ou accepter de monter à bord d'un véhicule	4 %	0 %	1 %
Ne devrait pas conduire indépendamment de la drogue consommée, pas seulement du cannabis; effets de drogues sur la capacité de conduite	--	3 %	5 %
Autre	4 %	5 %	7 %
Pas de réponse	12 %	10 %	14 %

B. RISQUES DE LA CONDUITE SOUS L'EFFET DU CANNABIS

Perceptions au sujet des effets de la consommation d'alcool et de cannabis chez les conducteurs

Selon les résultats obtenus, les Canadiens ont très peu de doutes par rapport au fait que l'alcool nuit à leur capacité de conduite. À l'instar de 2017 et 2020, plus de neuf répondants sur dix (95 %) sont d'accord pour dire que l'alcool nuit à la conduite alors que seulement 4 % sont en désaccord. Les résultats du sondage révèlent également que les effets du cannabis chez les conducteurs sont bien connus. Près de neuf personnes sur dix (86 %) sont d'accord pour dire que l'utilisation du cannabis nuit à la capacité de conduite, ce qui est en harmonie avec 2020 mais qui est légèrement supérieur aux 81 % enregistrés en 2017.

Graphique 14 : Perceptions au sujet des effets de la consommation d'alcool et de cannabis chez les conducteurs



Q2b/a : « À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants? »

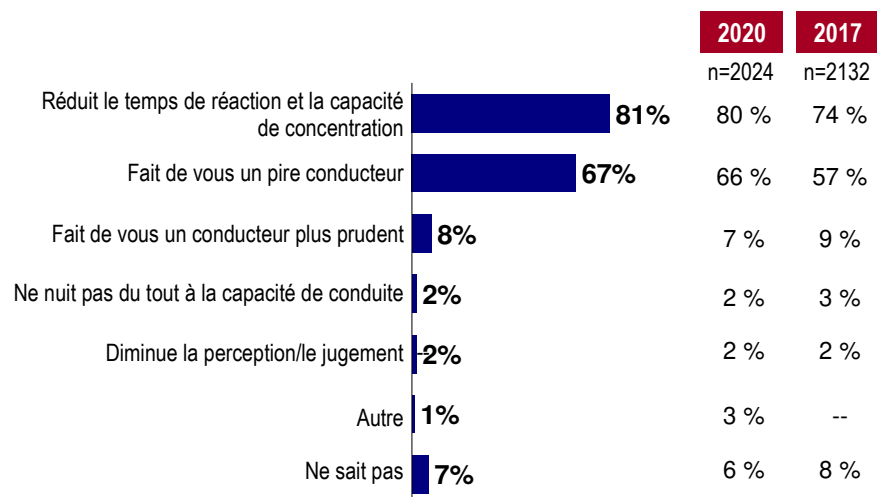
Base : n=2192

- Sans surprise, la cohorte d'âges la plus encline à conduire sous l'effet du cannabis – les 25 à 34 ans – est moins susceptible de reconnaître que le cannabis nuit à la capacité de conduite, bien que 82 % d'entre eux soient d'accord, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux 67 % enregistrés en 2017.
- Aussi, les personnes qui ont consommé du cannabis au cours de la dernière année ont plus tendance à minimiser les risques associés à la conduite avec les facultés affaiblies (79 % sont d'accord, une hausse considérable par rapport aux 63 % de 2017).

Nature des effets du cannabis sur la capacité de conduite

Les répondants devaient aussi choisir dans une liste fournie les effets néfastes de la consommation de cannabis sur la capacité de conduite. Les résultats montrent une sensibilisation accrue aux effets du cannabis sur la conduite. Similaire à 2020, huit personnes sur dix (81 %, contre 74 % en 2017) croient que le cannabis réduit le temps de réaction et la capacité de concentration, alors que près de deux personnes sur trois (67 %; une augmentation par rapport aux 57 % de 2017) estiment aussi que le cannabis fait des consommateurs de pires conducteurs. Certaines personnes sont d’avis que le cannabis fait des consommateurs des conducteurs plus prudents (8 %, en harmonie avec les 7 % de 2020 et 9 % de 2017) et deux pour cent affirment que la consommation de cannabis ne nuit pas à la capacité de conduite ou qu’il diminue la perception et jugement.

Graphique 15 : Nature des effets du cannabis sur la capacité de conduite



Q4 : « Selon ce que vous savez, de quelle(s) manière(s) le cannabis nuit-il à la capacité de conduite? »

Base : n=2192

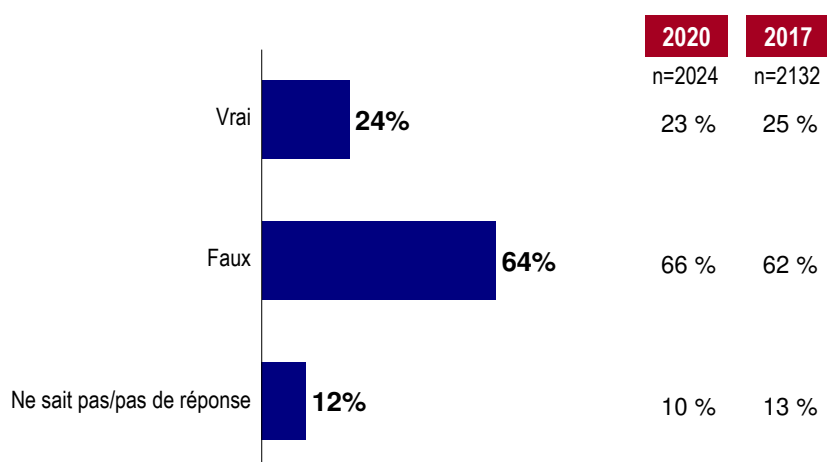
- Les personnes âgées de moins de 45 ans ont plus tendance à suggérer que la consommation de cannabis augmente la prudence des conducteurs (de 11 à 12 % chez les 16 à 24 ans, les 25 à 34 ans et les 35 à 44 ans). Dans le groupe d’âge des 25 à 34 ans, cependant, les 11 % enregistrés représentent une baisse considérable par rapport aux 23 % de 2017. En revanche, les aînés sont les plus susceptibles de dire que la consommation de cannabis rend les consommateurs de pires conducteurs (71 %, comparativement à 67 % en moyenne).

- Sans surprise, les personnes qui ont consommé du cannabis au cours de la dernière année ont plus tendance à indiquer que la drogue a un effet positif (17 %) ou aucun effet (4 %) sur la capacité de conduite. Par contre, les non-utilisateurs sont plus enclins à dire que le cannabis a des effets néfastes (76 %). Le point de vue selon lequel le cannabis augmente la prudence n'est pas aussi répandu chez les consommateurs récents de cannabis qu'en 2017, alors que 26 % d'entre eux avaient cette croyance.

Risques perçus de la conduite sous l'effet du cannabis comparativement à la conduite sous l'effet de l'alcool

Lorsqu'interrogés à savoir si la consommation de cannabis nuit moins que l'alcool à la capacité de conduite, les deux tiers des répondants (64 %) affirment ne pas croire que c'est le cas, la même proportion que les 66 % de 2020 et 62 % de 2017. Environ un quart des Canadiens (24 %; similaire aux 23 % de 2020 et 25 % de 2017) croit que conduire sous l'effet du cannabis est moins dangereux que conduire sous l'effet de l'alcool. Douze pour cent sont incertains.

Graphique 16 : Risques perçus de la conduite sous l'effet du cannabis comparativement à la conduite sous l'effet de l'alcool



Q3a : « En vous basant sur vos connaissances, veuillez indiquer si l'énoncé suivant est vrai ou faux : Conduire sous l'effet du cannabis est moins dangereux que conduire sous l'effet de l'alcool. »

Base : n=2192

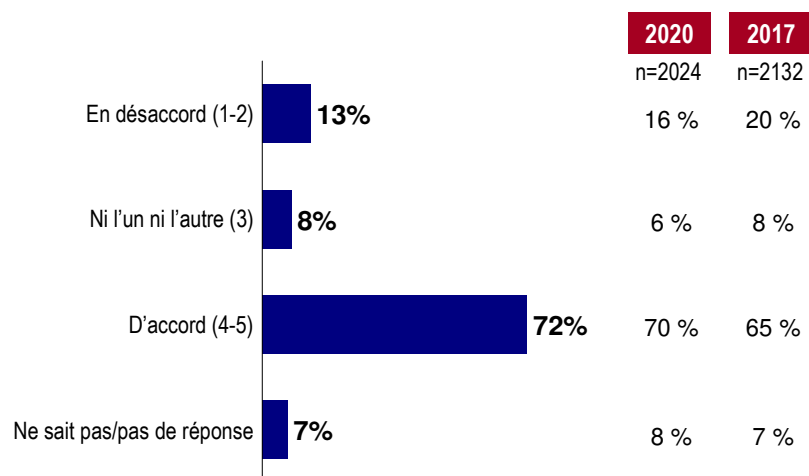
- Les personnes ayant récemment consommé du cannabis (c.-à-d. au cours de la dernière année) sont beaucoup plus susceptibles d'affirmer que la conduite avec les facultés affaiblies par cette drogue comporte moins de risques que la conduite en état d'ébriété (42 %, une baisse par rapport aux 53 % de 2017).

- La croyance que le cannabis nuit moins que l'alcool à la capacité de conduite est plus répandue chez les Canadiens plus jeunes. Plus du tiers des personnes âgées de 25 à 34 ans (38 %; une baisse considérable par rapport aux 53 % de 2017) et des gens de moins de 25 ans (38 %; en harmonie avec les 36 % de 2017) sont d'accord avec cette évaluation.

Perceptions au sujet de l'affaiblissement des facultés de jugement à la suite de la consommation de cannabis

Sept Canadiens sur dix (72 %, comparativement à 70 % en 2020 et 65 % en 2017) sont d'accord pour dire que les consommateurs de cannabis ne réalisent souvent pas qu'ils ont les facultés affaiblies après avoir consommé du cannabis, quoique 13 % soient en désaccord avec cet énoncé et 8 % ne soient ni d'accord ni en désaccord.

Graphique 17 : Perceptions au sujet de l'affaiblissement des facultés de jugement à la suite de la consommation de cannabis



Q2d : « À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants : Souvent, les gens ne se rendent pas compte qu'ils sont perturbés après avoir consommé du cannabis? »

Base : n=2192

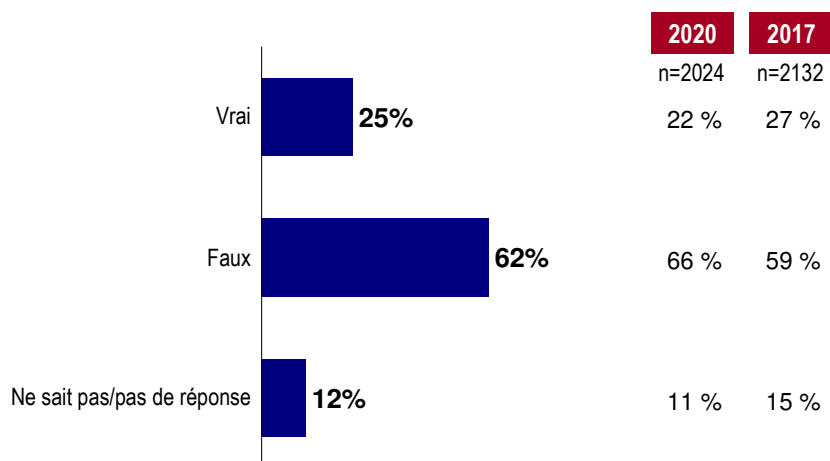
- Les personnes âgées de 25 à 44 ans sont beaucoup plus susceptibles d'être en désaccord avec l'énoncé selon lequel les gens ne se rendent souvent pas compte que la consommation de cannabis nuit à leur capacité de conduite (18 % à 20 %), ce qui constitue une baisse considérable par rapport aux 42 % de 2017 pour ceux de 25 à 34 ans.

- Aussi, les consommateurs récents de cannabis ont plus tendance à ne pas convenir que les consommateurs de cannabis ne réalisent pas qu'ils ont les facultés affaiblies (25%), également en baisse par rapport aux 30 % de 2020 et 42 % de 2017.

Perceptions au sujet de la mesure dans laquelle il est facile de reconnaître l'affaiblissement des facultés

Dans une proportion relativement élevée, les Canadiens croient qu'il n'est pas toujours facile de déterminer qu'un consommateur de cannabis est trop intoxiqué pour conduire. Près de deux personnes sur trois (62 %, en baisse par rapport aux 66 % de 2020 et 59 % en 2017) croient que ce n'est pas facile à dire, alors qu'une personne sur quatre (25 %) croit qu'un consommateur de cannabis potentiel peut être facilement identifié.

Graphique 18 : Perceptions au sujet de la mesure dans laquelle il est facile de reconnaître l'affaiblissement des facultés



Q3c : « En vous basant sur vos connaissances, veuillez indiquer si l'énoncé suivant est vrai ou faux : Il est facile et évident de voir si quelqu'un est trop intoxiqué pour conduire. »

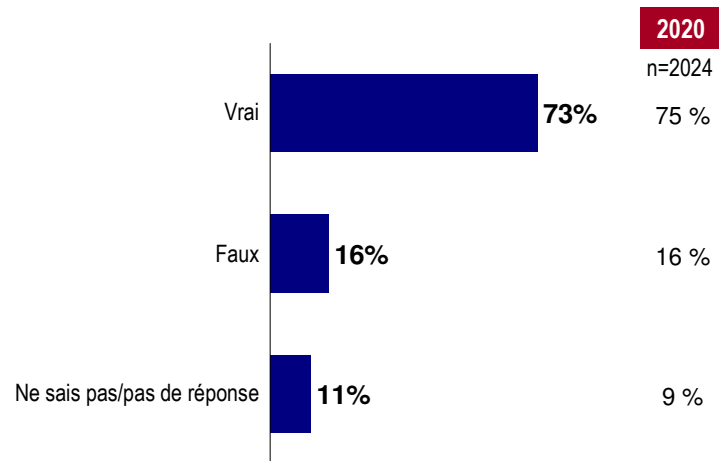
Base : n=2192

- Les jeunes âgés de moins de 25 ans sont plus susceptibles d'affirmer qu'il est évident si une personne est trop intoxiquée pour conduire (43 %).
- Les résidents du Québec (37 %) sont plus enclins à dire que c'est vrai.

Conséquences perçues de la combinaison de cannabis et d'alcool sur les facultés affaiblies

Près de trois Canadiens sur quatre (73 %; en harmonie avec les 75 % de 2020) croient qu'il est plus dangereux de conduire sous l'effet combiné du cannabis et de l'alcool que seulement sous l'effet du cannabis ou de l'alcool. Moins d'une personne sur cinq (16 %) croit que c'est faux, et 11 % des répondants sont incertains.

Graphique 19 : Conséquences perçues de la combinaison de cannabis et d'alcool sur les facultés affaiblies



Q3d : « Veuillez indiquer si cet énoncé est vrai ou faux : Conduire sous l'effet combiné du cannabis et d'alcool est plus dangereux que de conduire sous l'effet du cannabis ou de l'alcool seul. »

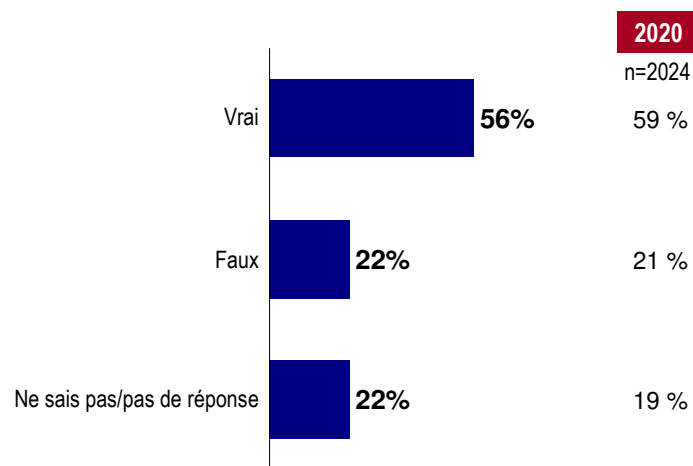
Base : n=2192

- Les Canadiens plus jeunes (84 % parmi les jeunes de 16 à 24 ans) ainsi que ceux qui ont consommé du cannabis au cours de la dernière année (79 %) ont plus tendance à dire que cet énoncé est vrai.

Conséquences perçues des différents types de consommation de cannabis sur les facultés affaiblies

La majorité des Canadiens (56 %, en comparaison aux 59 % de 2020) estiment que différentes formes de consommation de cannabis, notamment le fait de le fumer ou de l'ingérer, peuvent avoir une incidence différente sur la conduite automobile. Une personne sur cinq (22 %) croit que ce n'est pas le cas, alors qu'une proportion semblable (22 %) se dit incertaine.

Graphique 20 : Conséquences perçues des différents types de consommation de cannabis sur les facultés affaiblies



Q3f : « Veuillez indiquer si cet énoncé est vrai ou faux : Différentes formes de consommation de cannabis (p. ex., fumer, manger) peuvent avoir différents effets sur la conduite. »

Base : n=2192

- Les Canadiens plus jeunes (moins de 35 ans) (65 % des 16 à 24 ans et 67 % des 25 à 34 ans) ainsi que ceux qui ont consommé du cannabis au cours de la dernière année (67 %) sont plus susceptibles de dire que différentes formes de consommation de cannabis peuvent avoir une incidence différente sur la conduite.

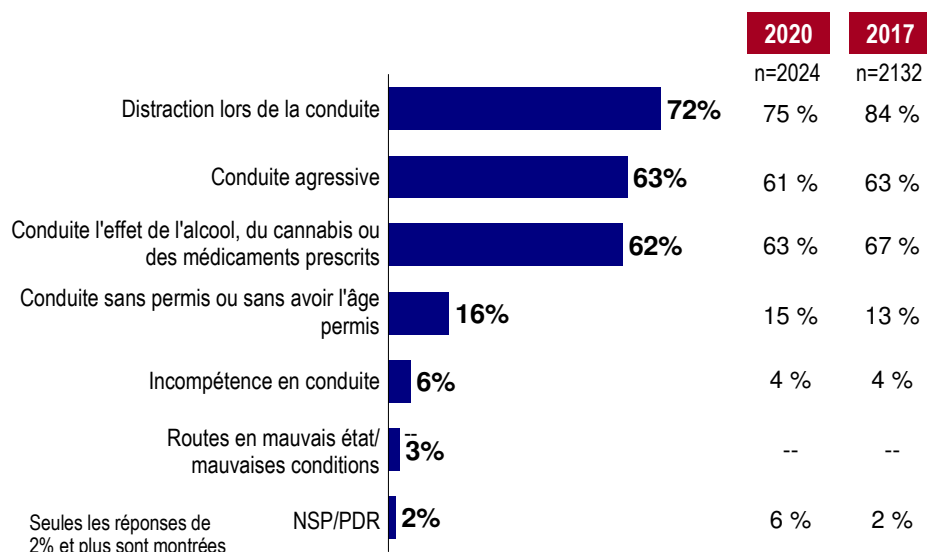
C. PRÉOCCUPATIONS LIÉES À LA CONDUITE AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES

Principales préoccupations liées à la sécurité du conducteur

Les répondants ont été interrogés sur leurs trois plus grandes préoccupations en matière de sécurité du conducteur. La principale préoccupation formulée est liée aux distractions au volant (72 %), suivie par la conduite agressive (63 %), et la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool, le cannabis ou des médicaments d'ordonnance (62 %). Les préoccupations liées à la conduite avec facultés affaiblies sont un peu moins omniprésentes qu'en 2017 (alors que la proportion était de 67 %), mais pas autant que le changement dans les préoccupations liées aux distractions au volant (en baisse par rapport aux 84 % de 2017).

Lors du sondage, nous avons divisé les répondants en trois groupes et nous leur avons présenté les préoccupations « conduite sous l'effet de l'alcool », « conduite sous l'effet du cannabis » et « conduite sous l'effet de médicaments sur ordonnance ». Les résultats révèlent que les effets de l'alcool sur la capacité de conduite soulèvent des préoccupations nettement plus vives chez la plupart des Canadiens (72 % estiment qu'il s'agit de l'une de leurs trois principales préoccupations), suivi par les facultés affaiblies par le cannabis (45 %) et les facultés affaiblies par les médicaments sur ordonnance (46 %). Ces résultats ont peu changé depuis 2017.

Graphique 21 : Principales préoccupations liées à la sécurité du conducteur



Q1xTotal : « Quelles sont vos trois plus grandes préoccupations lorsqu'il est question de la sécurité du conducteur? »

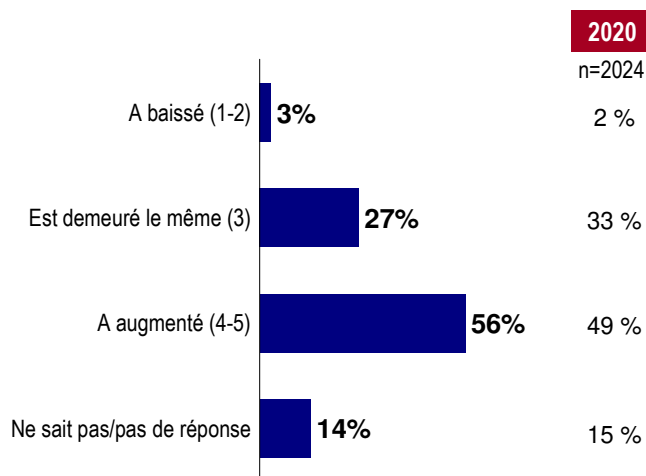
Base : n=2192

- Une différence notable entre les groupes d'âge est que les répondants âgés de 25 à 34 ans sont plus enclins à signaler la distraction lors de la conduite (80 %) et la conduite agressive (71 %), et les jeunes (âgés de 16 à 24 ans : 71 %, pratiquement en harmonie avec 2017) sont les plus susceptibles d'indiquer que la conduite avec les facultés affaiblies est une préoccupation majeure.
- Cependant, les jeunes âgés de 16 à 24 ans sont relativement plus préoccupés par les facultés affaiblies par le cannabis (57 %, en harmonie avec les 59 % de 2020 et en hausse par rapport aux 49 % de 2017), ainsi que les facultés affaiblies par les médicaments sur ordonnance (67 %; en hausse par rapport aux 54 % de 2020).

Conséquences perçues de la légalisation sur le taux de conduite sous l'effet du cannabis

Les Canadiens mettent en évidence leur conviction voulant que la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis soit en hausse depuis que la consommation récréative de cannabis est légale au Canada. En fait, plus de la moitié d'entre eux (56 %) estiment que l'incidence de la conduite avec les facultés affaiblies par le cannabis a augmenté, en hausse par rapport aux 49 % de 2020. Un autre 27 % (en baisse par rapport aux 33 % de 2020) estime que l'incidence demeure la même qu'avant la légalisation, alors que presque personne ne croit que le taux a diminué.

Graphique 22 : Conséquences perçues de la légalisation sur le taux de conduite sous l'effet du cannabis



Q5 : « Depuis la légalisation de la consommation de cannabis récréatif au Canada, pensez-vous que le taux de conduite sous l'effet du cannabis a baissé, a augmenté ou est demeuré le même? »

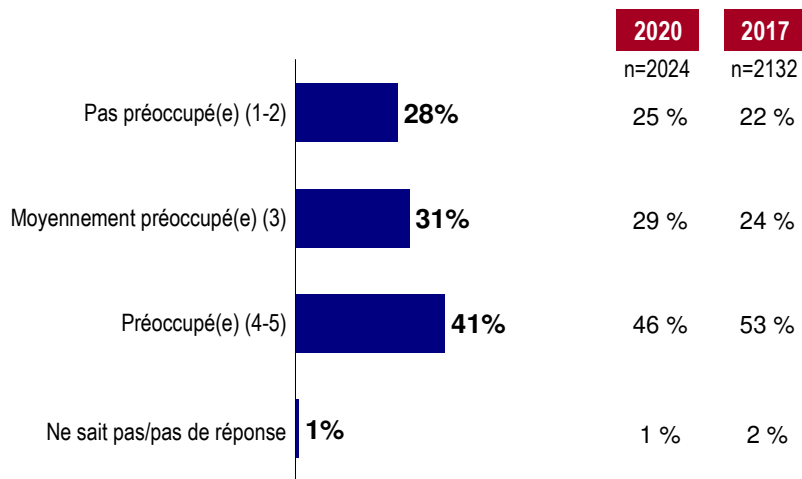
Base : n=2192

- La perception selon laquelle l'incidence de la conduite avec les facultés affaiblies par le cannabis a augmenté est plus probable chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans (61 %), ainsi que chez les gens qui n'ont jamais consommé de cannabis (65 %).
- Cette perception est moins probable chez les 25 à 44 ans (44 % à 48 %), en particulier chez les consommateurs récents de cannabis (45 %).

Préoccupations de sécurité publique liées à la conduite sous l'effet du cannabis

En ce qui concerne les préoccupations au sujet des autres personnes qui sont susceptibles de conduire sous l'effet du cannabis, la plupart des répondants se disent à tout le moins moyennement préoccupés. Un peu moins de la moitié (41 %) des répondants disent être préoccupés ou même très préoccupés, et 31 % d'entre eux affirment être moyennement préoccupés. Seule une personne sur quatre (28 %) déclare être peu ou pas préoccupée. La préoccupation au sujet des autres personnes susceptibles de conduire sous l'effet du cannabis semble diminuer légèrement sur le temps, de 53 % en 2017 à 46 % en 2020, à 41 % en 2022.

Graphique 23 : Préoccupations de sécurité publique liées à la conduite sous l'effet du cannabis



Q6 : « À quel point êtes-vous préoccupé(e) par les personnes qui conduisent sous l'effet du cannabis? »

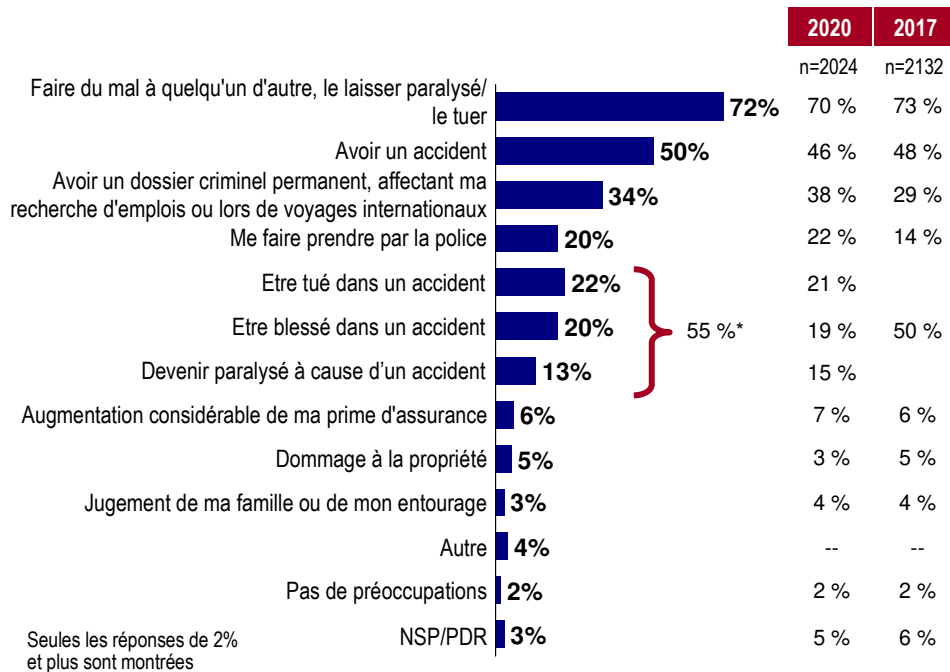
Base : n=2192

- La préoccupation est moindre chez les jeunes, incluant ceux âgés de 16 à 24 ans (28 % sont préoccupés), 25 à 34 ans (20 % sont préoccupés), 35 à 44 ans (23 % sont préoccupés). Ceux âgés de 65 ans ou plus sont les plus préoccupés avec 64 %.
- Aussi, seuls 21 % des personnes ayant récemment consommé du cannabis se disent préoccupées, tandis que 47 % ne sont pas préoccupées.
- En général, ces tendances sont très semblables à celles de 2017. Les jeunes âgés de 16 à 24 ans qui se disent préoccupés a baissé par rapport aux 44 % de 2017.

Plus grande préoccupation liée aux facultés affaiblies

Lorsqu’interrogés sur leur plus grande préoccupation au sujet de la conduite sous l’effet du cannabis, 72 % des répondants mentionnent la possibilité de blesser quelqu’un, de le laisser paralysé ou de le tuer. Ceci est similaire aux résultats précédents de 70 % en 2020 et 73 % en 2017. Dans un deuxième temps, 20 % des personnes interrogées signalent la possibilité d’être elles-mêmes blessées, paralysées (13 %) ou tuées (22 %) à la suite d’un accident, et la moitié des répondants (50 %) se préoccupent de la simple possibilité d’avoir un accident. Même si cette possibilité soulève moins d’inquiétudes que les trois principales sources de préoccupations susmentionnées, 34 % des répondants affirment que la possibilité d’avoir un dossier criminel permanent qui pourrait avoir des conséquences sur leurs emplois ou sur leurs déplacements internationaux les préoccupe. Un autre 20 % des répondants se disent préoccupés par la possibilité de se faire prendre par la police. Les autres préoccupations, plus limitées, sont l’augmentation des primes d’assurance, le jugement de la famille ou des pairs, ou des dommages à des biens.

Graphique 24 : Plus grande préoccupation liée aux facultés affaiblies



Q15 : « Quelle serait votre plus grande préoccupation relativement à la conduite sous l’effet du cannabis? »

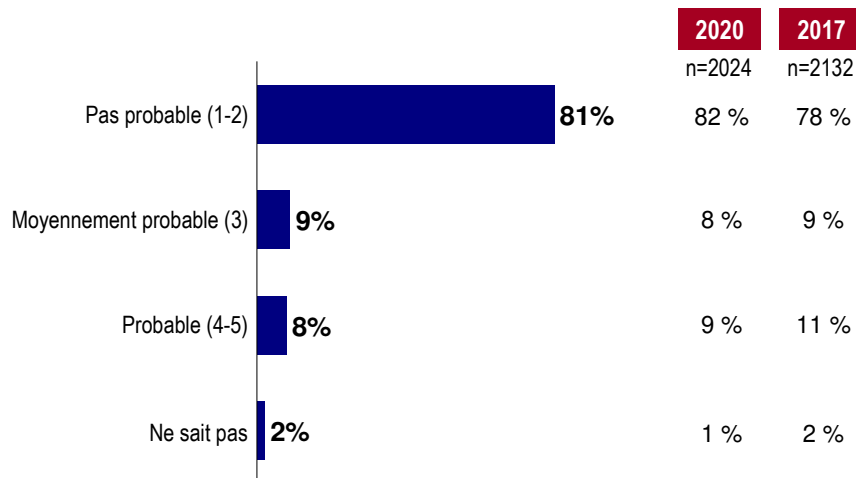
Base : n=2192, *en raison de la capacité des répondants de choisir plus d’une réponse, le pourcentage global n’est pas cumulatif.

- Les jeunes âgés de 16 à 24 ans sont beaucoup plus enclins que les groupes plus âgés à se préoccuper de la possibilité d'avoir un casier judiciaire permanent (45 %) ou de se faire prendre par la police (28 %). Cette prévalence est également plus élevée chez les hommes que chez les femmes.
- La même tendance existe chez les consommateurs récents de cannabis où 38 % sont préoccupés par le fait d'avoir un casier judiciaire permanent et 27 % par le fait de se faire prendre par la police.

Probabilité d'accepter de monter à bord

Lorsqu'interrogés sur la probabilité qu'ils montent dans le véhicule d'une personne sous l'effet du cannabis, plus de huit répondants sur dix (81 %) affirment qu'ils ne le feraient pas, ce qui s'alignent avec les 82 % de 2020 et les 78 % de 2017. Huit pour cent des gens indiquent qu'il est probable qu'ils le fassent et 9 % considèrent cette probabilité comme moyenne, ce qui est en harmonie avec les résultats obtenus en 2020 et 2017.

Graphique 25 : Probabilité d'accepter de monter à bord



Q20 : « À quel point est-il probable que vous acceptiez de monter dans le véhicule d'une personne si vous savez qu'elle est sous l'effet du cannabis? »

Base : n=2192

- La majorité des jeunes âgés de 16 à 24 ans (79 %) sont peu enclins à accepter de monter à bord du véhicule d'une personne sous l'effet du cannabis, ce qui représente une augmentation par rapport à 2017 (73 %). Cependant, les résultats indiquent que ce groupe d'âge est plus à risque que les répondants plus âgés étant donné que 13 % d'entre eux disent qu'il est moyennement probable qu'ils acceptent et 7 % disent qu'ils accepteraient de monter à bord du véhicule dans une telle situation.
- Les personnes âgées de 25 à 34 ans sont les plus à risque, avec 15 % affirmant que cela est moyennement probable et 13 % que cela est probable. Ces statistiques démontrent que certains gains ont été réalisés depuis 2017, alors que 42 % affirmaient qu'il était probable qu'ils acceptent. En revanche, les gens âgés de plus de 45 ans sont très peu enclins à accepter (84 à 89 % dans chaque groupe de personnes plus âgées).
- Dans une proportion encore plus marquée, 18 % des personnes ayant récemment consommé du cannabis seraient susceptibles d'accepter de monter à bord d'une voiture

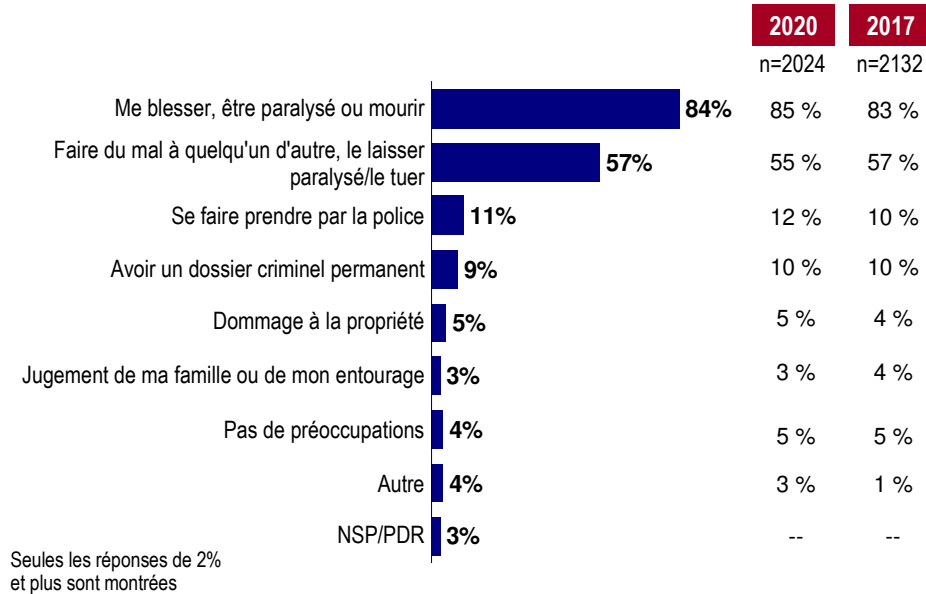
dont le conducteur est sous l'effet du cannabis et 17 % d'entre elles disent qu'il est moyennement probable qu'ils le fassent. En 2017, néanmoins, 54 % des participants indiquaient qu'il était moyennement probable qu'ils acceptent, ce qui met en évidence des gains importants.

Préoccupations du point de vue du passager

L'étude abordait également les préoccupations des passagers montant à bord d'un véhicule conduit par une personne sous l'effet du cannabis. La principale préoccupation est de se blesser, d'être paralysé ou d'être tué dans un accident (84 %). Bien qu'il s'agisse toujours d'une préoccupation importante, moins de répondants sont préoccupés par la perspective de blesser quelqu'un, de le laisser paralysé ou de le tuer (57 %). Encore une fois, en tant que passager, les risques de se faire prendre par la police (11 %) ou d'avoir un casier judiciaire permanent (9 %) représentent un facteur de préoccupation beaucoup moins important. Cinq pour cent seulement des répondants affirment se préoccuper du risque de dommage à la propriété et, dans une proportion de 3 %, de s'attirer le jugement de membres de leur famille ou de leurs pairs. En règle générale, ces résultats sont en harmonie avec ceux de 2017 et 2020.

Le groupe de préoccupations (peur d'être blessé, paralysé ou tué dans un accident) est beaucoup plus élevé en tant que passager (84 %) qu'en tant que conducteur (tel que rapporté dans le graphique 26, à 55 %).

Graphique 26 : Préoccupations du point de vue du passager



Q21 : « Si vous occupiez le siège de passager dans un véhicule dont le conducteur est sous l'effet du cannabis, quelles seraient vos préoccupations, s'il y en a? »

Base : n=2192

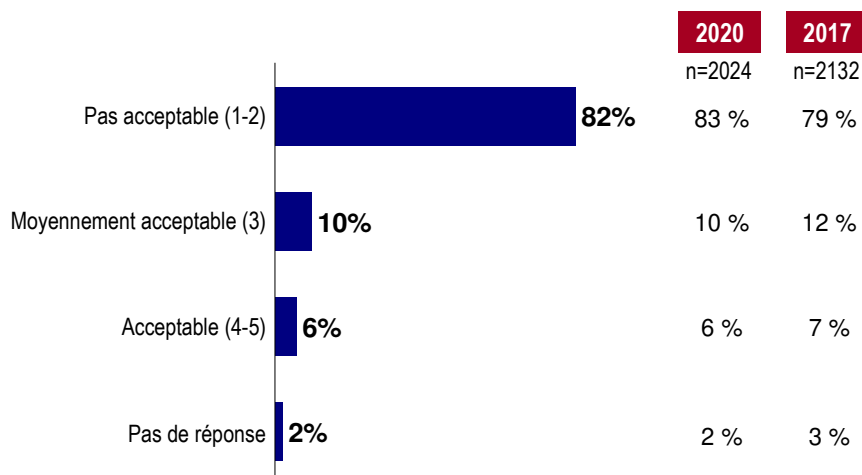
- Les jeunes âgés de 16 à 24 ans sont plus enclins que toute autre cohorte à se préoccuper de se faire prendre par la police (21 %, en harmonie avec les résultats de 2020 et 2017) ou d'avoir un casier judiciaire permanent (22 %; beaucoup moins élevé que les 40 % de 2017).
- Pour les consommateurs récents de cannabis, la tendance est la même pour ce qui est de se faire prendre par la police (15 %).

D. COMPORTEMENT NORMALISÉ

Acceptabilité de la conduite avec les facultés affaiblies

En ce qui a trait à la mesure dans laquelle il est acceptable pour les gens qu'ils connaissent de conduire sous l'effet du cannabis, une nette majorité des répondants (82 %) dit qu'ils ne considèrent pas cela comme acceptable, pourcentage qui se retrouve entre les 83 % rapportés en 2020 et les 79 % rapportés en 2017. Seuls 10 % des répondants considèrent cela comme moyennement acceptable et 6 % d'entre eux le considèrent comme acceptable.

Graphique 27 : Acceptabilité de la conduite avec les facultés affaiblies



Q14 : « À quel point est-il acceptable que les gens que vous connaissez conduisent lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis? »

Base : n=2192

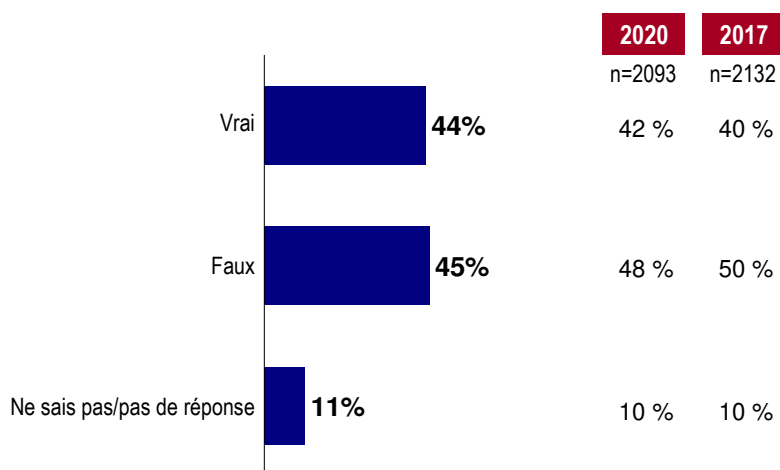
- Les jeunes âgés de 16 à 24 ans ne considèrent généralement pas la conduite sous l'effet du cannabis comme acceptable (80 % disent que ce n'est acceptable; 5 % disent que c'est acceptable). Ceux âgés de 35 à 44 ans (10 %) sont plus enclins à trouver le fait de conduire sous l'influence du cannabis acceptable.
- L'acceptation est également considérablement plus importante chez les consommateurs récents de cannabis, où 17 % trouvent cela moyennement acceptable et 11 % estiment que c'est acceptable, bien que ces proportions soient inférieures à celles de 2017, quand 43 % avaient indiqué un certain niveau d'acceptation.

- Les résidents de la Colombie-Britannique et des Territoires sont plus enclins que ceux des autres régions à dire que conduire sous l'influence du cannabis est acceptable (11%, en comparaison avec la moyenne de 6 %).

Acceptabilité sociale

Les résultats révèlent que les perceptions de la population sont partagées pour ce qui est de l'acceptabilité sociale de la conduite sous l'effet du cannabis comparée avec l'alcool. Même si moins de la moitié des répondants (45 %) ne sont pas d'accord pour dire que l'énoncé présenté est vrai, 44% affirment qu'il est plus acceptable socialement de conduire sous l'effet du cannabis que de conduire sous l'effet de l'alcool. Onze pour cent des répondants se disent incertains. Ces résultats reflètent de près ceux obtenus en 2020 et 2017.

Graphique 28 : Acceptabilité sociale



Q3b : « En vous basant sur vos connaissances, veuillez indiquer si l'énoncé suivant est vrai ou faux : Conduire sous l'effet du cannabis est socialement plus acceptable que conduire sous l'effet de l'alcool. »

Base : n=2192

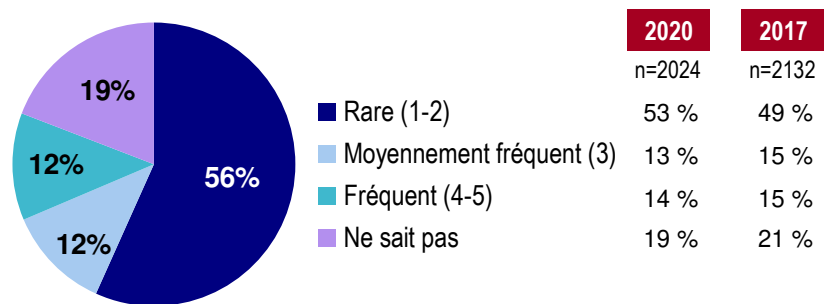
- L'acceptabilité sociale de la conduite sous l'effet du cannabis comparativement à la conduite sous l'influence de l'alcool est plus forte chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans (61 %, une augmentation par rapport aux 50 % de 2017) et chez les 25 à 34 ans (56 %).
- Comme en 2017, la tendance est la même chez les consommateurs récents de cannabis (52 %), quoiqu'elle ait baissé en comparaison avec les 57 % de 2017.
- Les résidents de Colombie-Britannique et des Territoires (53 %), et de l'Alberta (54 %), sont plus enclins à être d'accord sur le fait qu'il est acceptable socialement de conduire sous

l'effet du cannabis. Ceux du Saskatchewan et du Manitoba (34 %) et ceux du Québec (30 %) sont moins enclins à dire que c'est vrai.

Prévalence de la conduite sous l'effet du cannabis

Lorsqu'on leur demande à quel point il est courant pour les gens qu'ils connaissent (p. ex., amis, famille, collègues de travail) de conduire sous l'effet du cannabis, un peu plus de la moitié des répondants (56 %) indique que cette situation se présente rarement, ce qui constitue une légère hausse dans le temps par rapport aux 53 % enregistrés en 2020 et 49 % en 2017. Néanmoins, 12 % affirment que cela se produit fréquemment, alors que la même proportion (12 %) croit qu'il s'agit d'une situation moyennement fréquente.

Graphique 29 : Prévalence de la conduite sous l'effet du cannabis



Q18 : « Selon ce que vous savez, à quel point est-il fréquent que les gens que vous connaissez (p. ex., amis, familles, collègues de travail) conduisent lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis? »

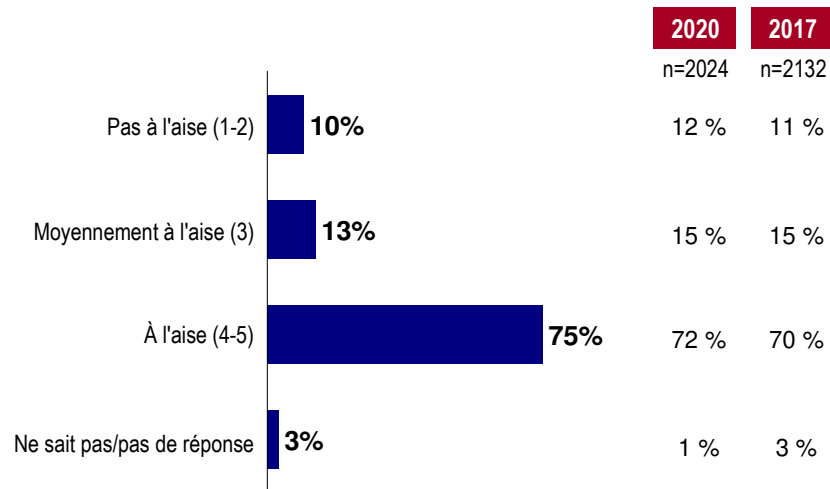
Base : n=2192

- Les jeunes âgés de 16 à 24 ans (69 %) déclarent qu'il s'agit d'une situation rare, une augmentation par rapport aux 58 % de 2020 et 54 % de 2017.
- Aussi, 17 % des consommateurs récents de cannabis mentionnent qu'il s'agit d'une situation commune, et 17 % croient que c'est moyennement fréquent, bien qu'il s'agisse d'une amélioration par rapport aux 50 % indiquant une certaine fréquence en 2017.

Niveau d'aise avec la possibilité d'une intervention auprès de conducteurs aux facultés affaiblies

Lorsqu'interrogés sur leur niveau d'aise avec le fait d'essayer d'empêcher un ami ou un membre de leur famille de conduire s'ils croient que ses facultés sont affaiblies après avoir consommé du cannabis, la majorité des répondants (75 %) indiquent être à l'aise de le faire, une hausse par rapport à 2020 (72 %) et 2017 (70 %). Toutefois, 10 % déclarent qu'ils ne seraient pas à l'aise et 13 % affirment qu'ils seraient moyennement à l'aise, comme c'était aussi le cas en 2017.

Graphique 30 : Niveau d'aise avec la possibilité d'une intervention auprès de conducteurs aux facultés affaiblies



Q22 : « À quel point seriez-vous à l'aise avec le fait d'essayer d'empêcher un ami ou un membre de votre famille de conduire si vous aviez l'impression qu'il avait les facultés affaiblies à la suite de la consommation de cannabis? »

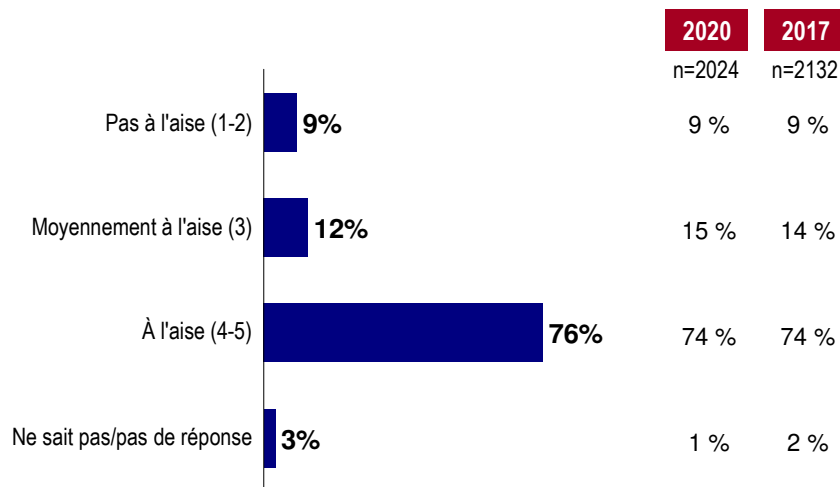
Base : n=2192

- Les parents de jeunes de 16 à 24 ans figurent parmi les personnes qui se disent le plus à l'aise (81 %), comme c'était le cas en 2017.

Niveau d'aise avec la possibilité d'une intervention auprès de passagers

En harmonie avec les résultats de 2020 et 2017, 76 % des répondants seraient à l'aise avec le fait d'essayer d'empêcher un ami ou un membre de leur famille d'accepter de monter à bord d'une voiture s'ils ont l'impression que les facultés du conducteur sont affaiblies à la suite de la consommation de cannabis. Toutefois, 12 % des gens indiquent qu'ils seraient moyennement à l'aise seulement, et 9 % qu'ils ne le seraient pas.

Graphique 31 : Niveau d'aise avec la possibilité d'une intervention auprès de passagers



Q23 : « À quel point seriez-vous à l'aise avec le fait d'essayer d'empêcher un ami ou un membre de votre famille d'accepter de monter dans la voiture d'un conducteur si vous aviez l'impression que celui-ci avait les facultés affaiblies à la suite de la consommation de cannabis? »

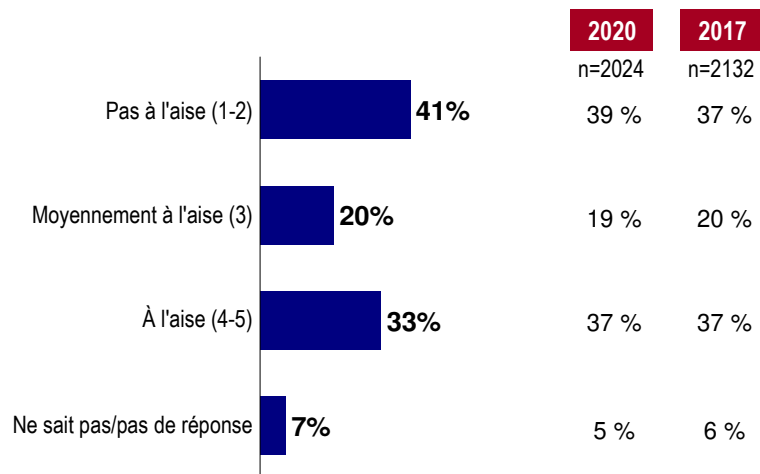
Base : n=2192

- Les répondants âgés de 45 à 54 ans (82 %), ainsi que ceux âgés de 55 à 64 ans (83 %) sont les plus enclins à affirmer qu'ils seraient à l'aise, ainsi que les parents de jeunes âgés de 16 à 24 ans.

Niveau d'aise à l'égard d'un signalement aux services de police

Les Canadiens sont résolument moins à l'aise de signaler aux services de police qu'ils savent que quelqu'un conduit avec les facultés affaiblies après avoir consommé du cannabis. Bien que 33 % des répondants disent se sentir à l'aise (une baisse par rapport aux 37 % rapportés en 2020 et 2017), une proportion à peine plus élevée (41 %) affirme le contraire, et 20 % sont moyennement à l'aise, comme c'était le cas en 2020 et 2017.

Graphique 32 : Niveau d'aise à l'égard d'un signalement aux services de police



Q24 : « À quel point seriez-vous à l'aise avec le fait de le signaler à la police si vous saviez que quelqu'un conduit avec des facultés affaiblies à la suite de la consommation de cannabis? »

Base : n=2192

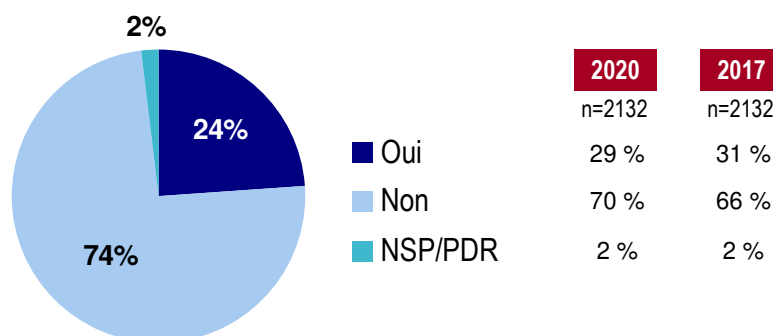
- Les moins de 35 ans sont considérablement moins à l'aise de rapporter un tel geste à la police (22 à 23 % indiquant qu'ils sont à l'aise), alors que ceux de 45 ans et plus sont plus à l'aise (37 % to 43 %).
- Les consommateurs récents de cannabis sont également moins à l'aise dans ce domaine : 21 % disent être à l'aise, mais 55 % indiquent être mal à l'aise dans ce rôle. Cependant, ce sentiment de gêne est similaire aux 53 % de 2020 et 58 % de 2017.

E. INFORMATION

Incidence des recherches de renseignements

L'incidence de la recherche de renseignements au sujet des effets des drogues sur la capacité de conduite est modérée. Près d'un quart des répondants (24 %, tendant à descendre de 29 % en 2020 et 31 % en 2017) indiquent avoir recherché de l'information, bien que près des trois-quarts ne l'aient pas fait (74 %).

Graphique 33 : Incidence des recherches de renseignements



Q7 : « Avez-vous déjà recherché des renseignements sur les effets qu'ont les drogues sur la capacité de conduite? »

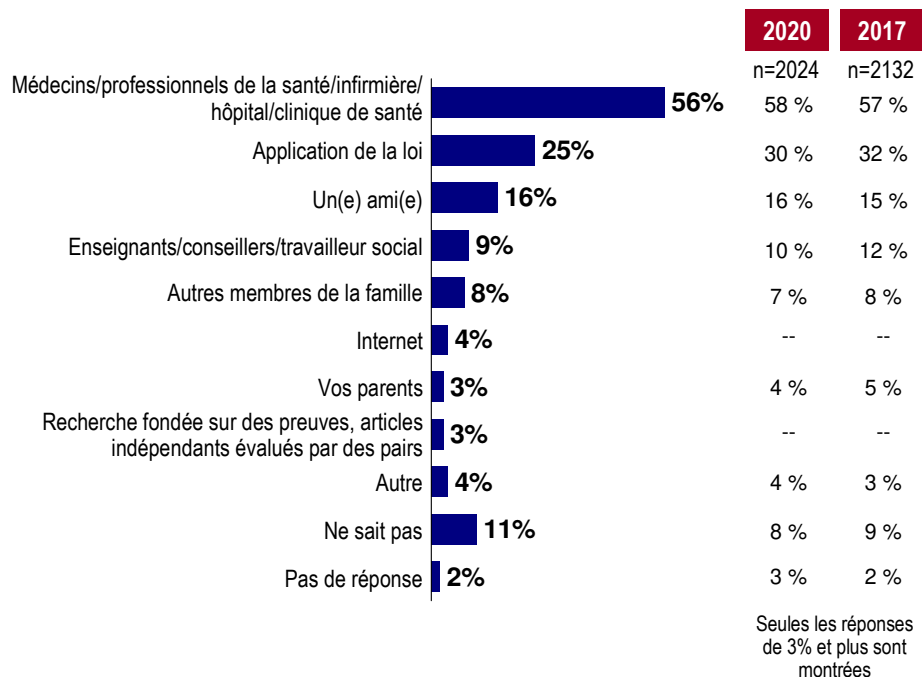
Base : n=2192

- Les jeunes âgés de moins de 25 ans (33 %), particulièrement les 20 à 24 ans (34 %), ont plus tendance que les autres groupes d'âge à rechercher de l'information au sujet des effets des drogues sur la capacité de conduite. Les personnes âgées de 44 à 54 ans sont les moins susceptibles d'avoir recherché de tels renseignements (19 %, en harmonie avec 2020, et en baisse par rapport aux 27 % de 2017).
- Les consommateurs récents de cannabis sont un peu plus susceptibles d'avoir fait des recherches sur les effets qu'ont les drogues sur la capacité de conduite (31 %).

Sources d'information qui inspirent confiance

Lorsqu'interrogés sur les sources d'information qu'ils consultent pour en apprendre au sujet des effets des drogues sur la capacité de conduite, les répondants privilégient par une large marge les professionnels de la santé comme la source la plus digne de confiance, choisie par plus de la moitié d'entre eux (56 %, semblable à 2020 et 2017). Une personne sur quatre (25 %) indique que la police est la source qu'elles privilégient, ce qui représente une légère baisse par rapport aux 30 % de 2020 et 32 % de 2017. Une personne sur sept (16 %) mentionne un ami et moins d'une personne sur dix se tournerait vers un enseignant, un conseiller ou un travailleur social (9 %), ou la famille (8 %). D'autres sources sont mentionnées beaucoup moins fréquemment.

Graphique 34 : Sources d'information qui inspirent confiance



Q8 : « Si vous parliez avec quelqu'un pour obtenir des informations sur les effets des drogues sur la capacité de conduire, avec qui pourriez-vous parler? »

Base : n=2192

- Tout comme en 2017, les jeunes âgés de 16 à 24 ans font partie de la seule cohorte qui est susceptible de se tourner vers un ami (27 %, semblable aux 29 % en 2020 et 30 % en 2017), un enseignant, un conseiller ou un travailleur social (18 %), ou un parent (16 %, augmentant spécifiquement à 28 % chez les 16 à 19 ans).

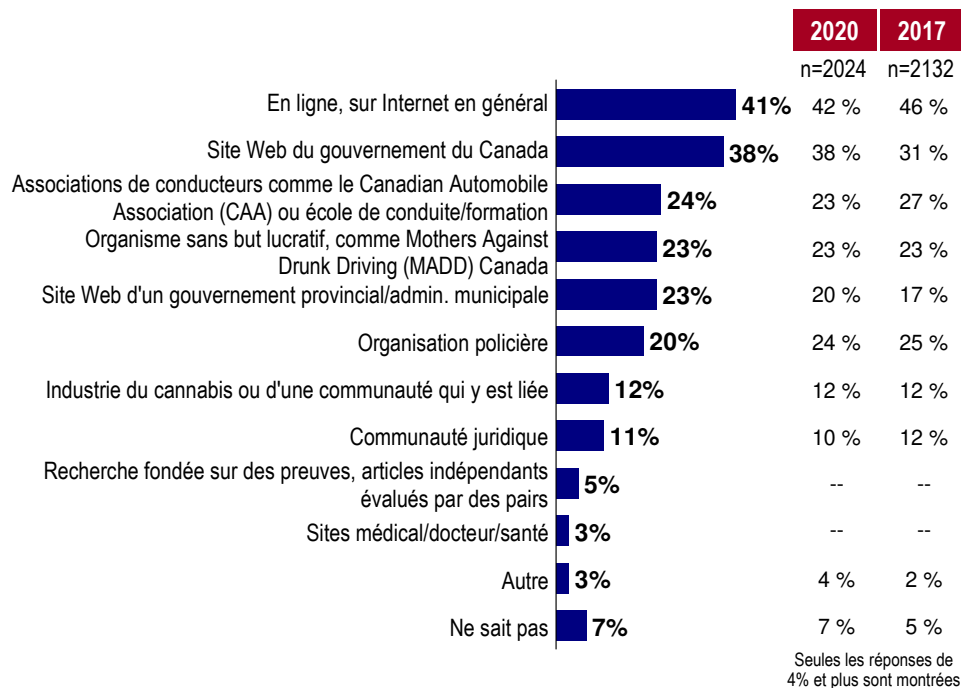
- Les personnes âgées de 25 à 34 ans sont tout aussi susceptibles de s'adresser à un ami (27 %), mais font plus confiance aux professionnels de la santé que les autres (64 %; toujours en hausse par rapport aux 57 % de 2017, mais en baisse par rapport aux 71 % de 2020).
- Les consommateurs récents de cannabis sont plus susceptibles que les autres de s'adresser à leurs amis (22 %), ce qui est en harmonie avec les résultats de 2017.

Sources d'information préférées en ligne

Les répondants devaient aussi indiquer les sources en ligne qu'ils consulteraient pour obtenir de l'information au sujet des effets qu'ont les drogues sur la capacité de conduite. Deux cinquièmes (41 %, une baisse sur le temps depuis 2017) citent Internet en général, sans mention d'une organisation spécifique. La source particulière la plus souvent signalée est un site Web du gouvernement du Canada, selon 38 % des répondants⁴, ce qui représente une augmentation par rapport aux 31 % de 2017. Près d'une personne sur quatre se tournerait vers l'Association canadienne de l'automobile (24 %, comparé aux 27 % de 2017), ou un organisme sans but lucratif, comme Mothers Against Drunk Driving Canada (23 %), ou un site Web de son gouvernement provincial ou de son administration municipale (23 %, une hausse par rapport aux 20 % de 2020 et 17 % de 2017). Une personne sur cinq mentionne une organisation policière (20 %, légèrement en baisse des 24 % de 2020 et 25 % de 2017).

⁴ Le lecteur doit tenir compte du fait qu'il était indiqué que le gouvernement du Canada parrainait le sondage.

Graphique 35 : Sources d'information préférées en ligne



Q9 : « Si vous aviez à rechercher des renseignements en ligne sur les effets de la drogue sur la capacité de conduite, où serait-il le plus probable que vous recherchiez des renseignements fiables? »

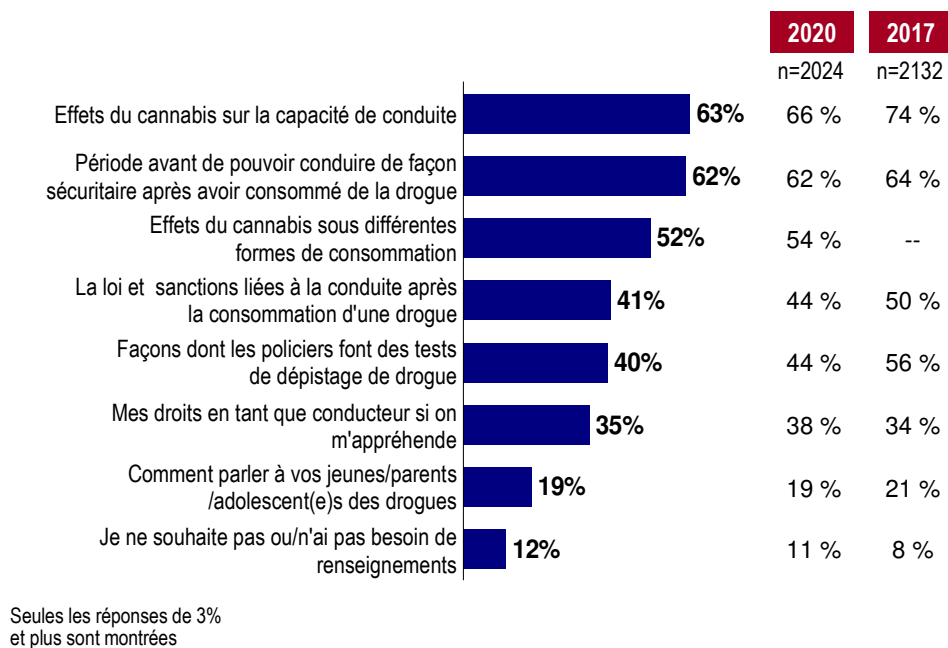
Base : n=2192

- Comparativement aux autres groupes d'âge, les jeunes âgés de 16 à 24 ans et de 25 à 34 ans sont plus susceptibles de choisir plusieurs des éléments présentés. Par exemple, de 43 à 48 % auraient accès à un site Web du gouvernement du Canada, de 15 à 22 % s'adresseraient à l'industrie du cannabis.
- Les personnes âgées de 65 ans ou plus sont plus susceptibles de rechercher des organisations en ligne, comme des associations automobiles (30 %), et la police (25 %).
- Les consommateurs récents de cannabis auraient plus tendance à se tourner vers l'industrie du cannabis elle-même (24 %).

Types de renseignements recherchés

Les répondants devaient aussi indiquer les types d'information qu'ils voudraient consulter au sujet des effets et des risques de la consommation de drogues sur la capacité de conduite. Près des deux tiers (63 %, une baisse par rapport aux 66 % de 2020 et 74 % de 2017) aimeraient en apprendre davantage sur les effets du cannabis sur la capacité de conduite, ou sur le temps d'attente pour conduire en toute sécurité après avoir consommé de la drogue (62 %). Plus de la moitié des répondants (52 %) aimerait connaître les effets de différentes formes de consommation de cannabis. Proche des deux cinquièmes (41 %, en baisse par rapport aux 44 % de 2020 et 50 % de 2017) souhaitent en savoir plus au sujet des lois et des sanctions liées à la conduite avec les facultés affaiblies, ou comment les policiers font les tests de dépistage de drogues (40 %, en baisse par rapport aux 44 % de 2020 et 56 % de 2017). Le tiers (35 %) des répondants s'intéressent aux droits des conducteurs s'ils se font appréhender, tandis qu'un sur cinq (19 %) aimerait recevoir des conseils au sujet des façons de discuter de la consommation de drogues avec des membres de leur famille.

Graphique 36 : Types de renseignements recherchés



Q10 : « S'il y a lieu, quels renseignements aimeriez-vous obtenir sur les risques et effets de la conduite après la consommation d'une drogue? »

Base : n=2192

- Les jeunes de 16 à 24 ans ont beaucoup plus tendance à s'intéresser à de l'information concernant le temps qu'il faut attendre pour pouvoir conduire en toute sécurité après avoir consommé de la drogue (73 %, en hausse par rapport aux 68 % de 2020 et 60 % de 2017), les lois et les sanctions liées à la conduite avec facultés affaiblies (59 %), la façon dont les policiers font des tests de dépistage (53 %) ainsi que les droits des conducteurs lorsqu'ils se font appréhender (60 %, une hausse considérable par rapport aux 39 % de 2017). La tendance est en grande partie la même chez les consommateurs récents de cannabis.
- Les parents de jeunes de 16 à 24 ans souhaitent davantage apprendre à parler avec les membres de leur famille de la consommation de drogues (30 %, en harmonie avec les précédents résultats).

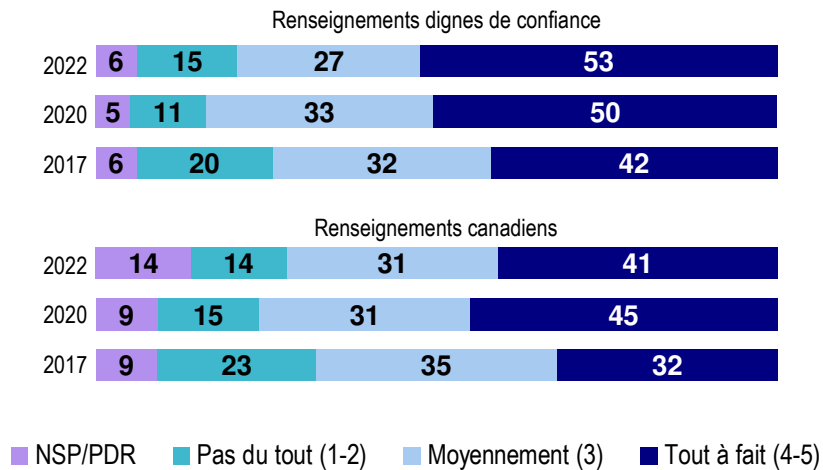
Accès perçu à des sources d'information fiables

Les répondants devaient indiquer s'ils croyaient disposer de suffisamment d'information fiable au sujet des effets qu'ont les drogues sur la capacité de conduite afin de pouvoir prendre des décisions éclairées par rapport aux risques qui y sont associés. La moitié des répondants de l'échantillon du sondage devaient répondre à des questions au sujet de l'information en général, tandis que l'autre moitié devait se prononcer au sujet de l'information canadienne en particulier.

Selon les résultats obtenus, les Canadiens se sentent mieux informés aujourd'hui qu'en 2017 sur la disponibilité de renseignements fiables leur permettant de prendre des décisions éclairées. Au-dessus de la moitié des répondants (53 %) indique disposer de suffisamment de renseignements pour prendre une décision éclairée, une augmentation par rapport aux 50 % de 2020 et 42 % de 2017. Un autre 27 % des répondants considèrent comme moyen l'accès qu'ils ont à de l'information, et 15 % n'a pas l'impression d'avoir suffisamment d'information à sa disposition.

Les Canadiens sont tout aussi positifs lorsqu'il est question de l'accès à de l'information canadienne (c.-à-d. à du contenu d'origine canadienne). Moins de la moitié (41 %) des Canadiens déclarent que des renseignements canadiens sont disponibles; les résultats ont variés sur le temps d'une baisse à 32 % en 2017 à une hausse de 45 % en 2020. Le tiers (31 %, une légère baisse par rapport aux 35 % de 2017) signale une disponibilité moyenne et moins d'une personne sur cinq (14 %, une baisse par rapport aux 23 % de 2017) croit que l'information disponible est limitée.

Graphique 37 : Accès perçu à des sources d'information fiables



Q10a/b : « À quel point diriez-vous que les renseignements que vous possédez sont dignes de confiance pour prendre des décisions éclairées en ce qui a trait aux risques que présente la conduite sous l'effet de drogues, y compris du cannabis? »

Base : n= 1031/993

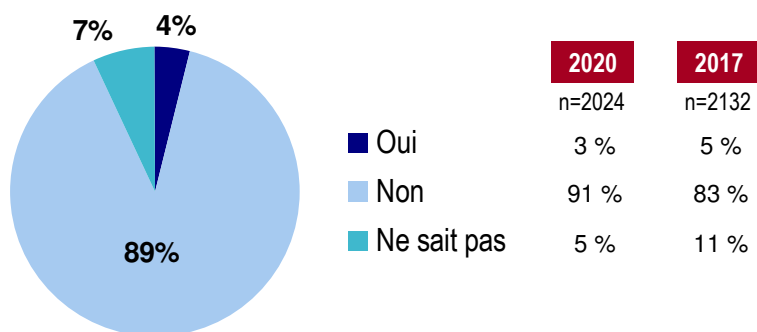
- Les consommateurs récents de cannabis (61 %) sont plus susceptibles que les autres de dire qu'ils ont accès à des renseignements fiables, en hausse sur le temps avec 58 % en 2020 et 46 % en 2017.

F. LOIS SUR LE CANNABIS ET CONSÉQUENCES

Connaissances actuelles sur la légalité

En général, les Canadiens savent qu'il n'est pas légal de conduire sous l'effet du cannabis. Dans une proportion de près de neuf sur dix (89 % comparativement à 91 % en 2020 et 83 % en 2017), les répondants reconnaissent qu'il est actuellement illégal de conduire un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue. Toutefois, 4 % est toujours d'avis qu'il est légal de le faire et 7 % des gens sont incertains.

Graphique 38 : Connaissances actuelles sur la légalité



Q31 : « Selon ce que vous savez, est-il actuellement légal au Canada de conduire sous l'effet du cannabis? »

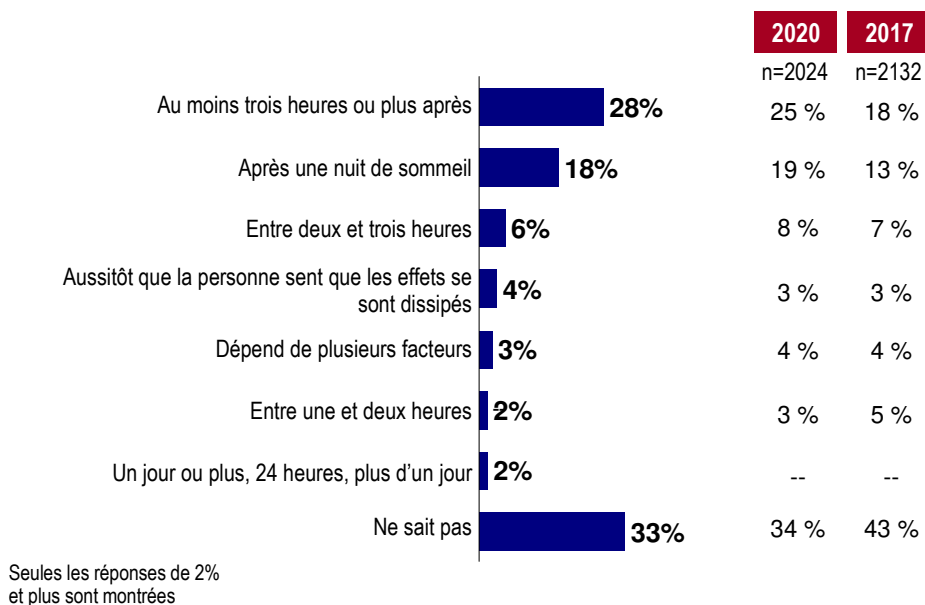
Base : n=2192

- Il y a peu de différences dignes de mention entre les différents segments dans ce domaine.

Connaissances au sujet de la durée des effets sur les facultés

Selon les résultats du sondage, les Canadiens sont incertains du temps qu'un conducteur doit attendre pour pouvoir conduire en toute sécurité après avoir consommé de la drogue. En fait, une personne sur trois (33 %) se dit incertaine. Environ un répondant sur quatre (28 %, en hausse par rapport aux 25 % de 2020 et 18 % de 2017) estime qu'il faut attendre trois heures ou plus avant de conduire, et une proportion moindre (18 %, identique à 2020 et une augmentation par rapport aux 13 % de 2017) est d'avis qu'il est plus sage de conduire après une nuit de sommeil. Bien que peu de gens croient qu'une ou deux heures (2 %) ou deux ou trois heures (6 %) sont suffisantes.

Graphique 39 : Connaissances au sujet de la durée des effets sur les facultés



Q33 : « Selon ce que vous savez, combien de temps faut-il attendre après avoir consommé du cannabis pour pouvoir conduire un véhicule en toute sécurité? »

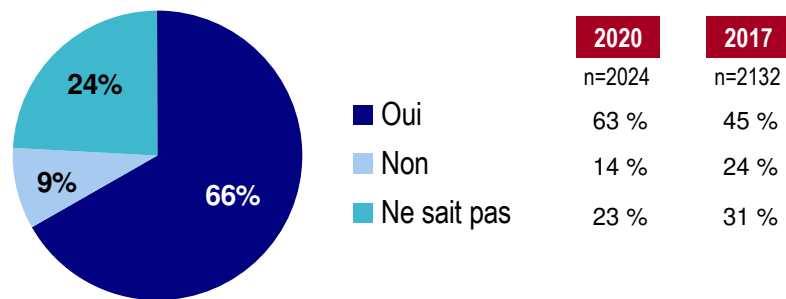
Base : n=2192

- Les jeunes répondants âgés de 16 à 24 ans (39 %) ou 25 à 34 ans (34 %) ont tendance à croire qu'il est suffisant d'attendre trois heures ou plus.

Connaissances des technologies de dépistage

Les résultats suggèrent que les Canadiens savent davantage que les services policiers sont en mesure de dépister l'intoxication par le cannabis chez les conducteurs qui sont appréhendés sur la route. En 2017, 45 % des Canadiens estimaient que la police pouvait détecter les facultés affaiblies, ce qui est passé de 63 % en 2020 à maintenant 66 % en 2022. Près d'une personne sur dix (9 %) croit toujours que la police ne peut pas détecter des facultés affaiblies par le cannabis. La proportion des répondants qui ne sont pas certains a aussi diminué, avec 24 % indiquant qu'ils ne le savent pas, comparativement à 31 % en 2017.

Graphique 40 : Connaissances des technologies de dépistage



Q34 : « Selon ce que vous savez, la police est-elle capable de dépister si les conducteurs qu'elle appréhende sur la route ont les facultés affaiblies par le cannabis? »

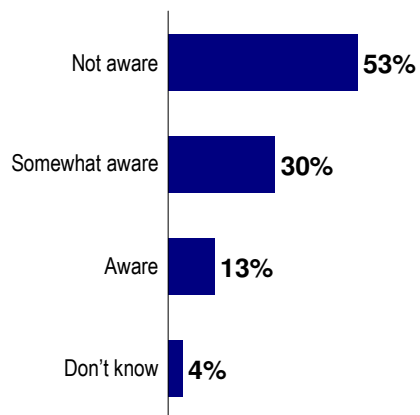
Base : n=2192

- Les Canadiens âgés de moins de 25 ans (72 %, une hausse par rapport aux 55 % de 2017) sont plus susceptibles de croire que la police peut détecter les facultés affaiblies par le cannabis, alors que les 25 à 34 ans (58 %, en hausse par rapport aux 44 % en 2017) ont moins tendance à le croire.

Connaissance des lois et pénalités sur le cannabis

Une faible minorité de Canadiens estiment être au courant des lois entourant le cannabis et des conséquences juridiques de la violation des lois sur le cannabis. Un peu plus d'une personne sur dix (13 %, une baisse par rapport aux 19 % enregistrés en 2020) sait qu'une amende ou qu'une peine d'emprisonnement peut être infligée à une personne qui viole les lois canadiennes sur le cannabis, tandis que 53 % affirment ne pas être au courant et 30 % n'en sont que peu au courant.

Graphique 41: Connaissance des lois et pénalités sur le cannabis



Q35B: Actuellement, une personne peut être passible d'amendes ou de peines de prison pour avoir enfreint les lois canadiennes sur le cannabis. Dans quelle mesure diriez-vous que vous connaissez les lois sur le cannabis et les conséquences juridiques de la violation des lois sur le cannabis?

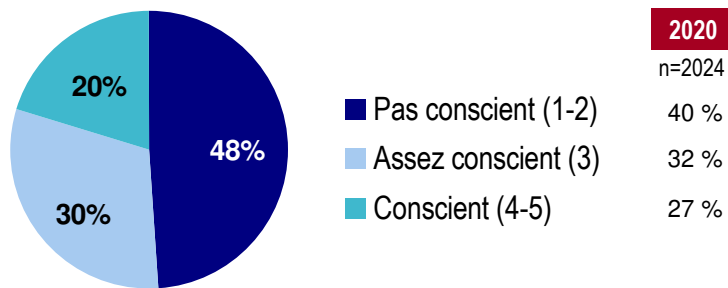
Base: n=2192

- Les répondants qui ont récemment consommé du cannabis sont plus susceptibles d'affirmer être au courant (19 %) ou plutôt au courant (37 %) des lois sur le cannabis.

Connaissances des sanctions pour la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis

Les répondants étaient informés que les sanctions s'appliquant à la conduite avec les facultés affaiblies par le cannabis peuvent entraîner une amende de mille dollars, la perte du permis de conduire pour 12 mois, ainsi qu'un casier judiciaire et une peine d'emprisonnement maximale de 18 mois, voire davantage à la suite d'un accident entraînant une blessure. Un sur cinq (20 %, en baisse par rapport aux 27 % de 2020) des Canadiens sont au courant de ces sanctions, alors que près de la moitié (48 %, en hausse par rapport aux 40 % de 2020) n'en sont pas conscients et un quart (30 %) n'en est pas très conscient.

Graphique 42 : Connaissances des sanctions pour la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis



Q36a : Actuellement, toute conduite avec facultés affaiblies à la suite de la consommation de drogue entraîne une amende de 1 000 dollars et la perte du permis pendant douze mois. Cela peut aussi entraîner une peine d'emprisonnement maximale de 18 mois ainsi qu'un dossier criminel permanent. Lorsqu'un accident entraîne une blessure ou cause la mort, la sentence peut être de dix ans de prison.

« Dans quelle mesure étiez-vous conscient des conséquences juridiques de la conduite avec facultés affaiblies à la suite de la consommation de drogue avant aujourd'hui? »

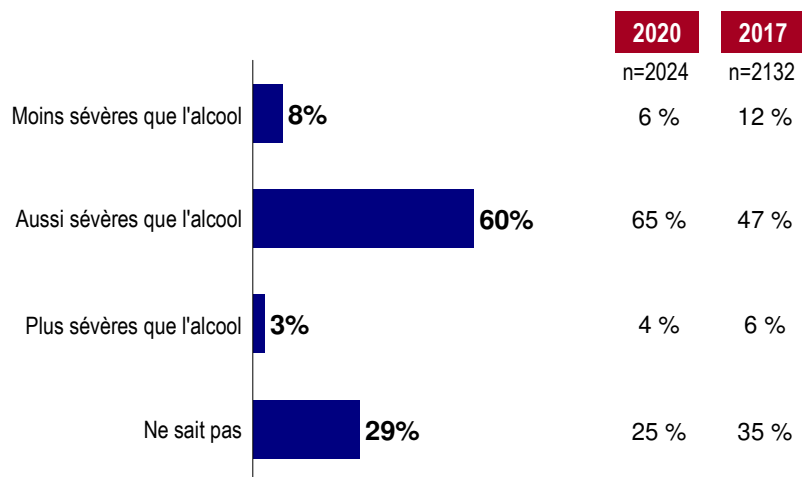
Base : n=2192

- Il y a peu de différences dignes de mention entre les différents segments sur le plan de la connaissance dans ce domaine.

Sanctions liées à la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis ou par l'alcool

Lorsqu'invités à indiquer s'ils croient que les sanctions associées à la conduite d'un véhicule sous l'effet du cannabis sont plus sévères, moins sévères ou aussi sévères que celles associées à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool, la majorité des Canadiens croient que les sanctions sont les mêmes (60 % croient que les sanctions sont les mêmes, en baisse par rapport aux 65 % de 2020, mais toujours une hausse conséquente par rapport aux 47 % de 2017). Moins d'une personne sur dix (8 %, comparativement à 12 % en 2017) estime toutefois que les sanctions reliées au cannabis sont moins sévères que celles qui se rattachent à l'alcool, alors que 3 % des répondants croient qu'elles sont plus sévères. Une proportion notable des Canadiens est encore incertaine (29 %, bien que plus bas que les 35 % de 2017).

Graphique 43 : Sanctions pour la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis ou par l'alcool



Q35 : « Est-ce que les sanctions pour conduite avec facultés affaiblies après avoir consommé du cannabis sont moins sévères, aussi sévères ou plus sévères que celles liées à la consommation d'alcool? »

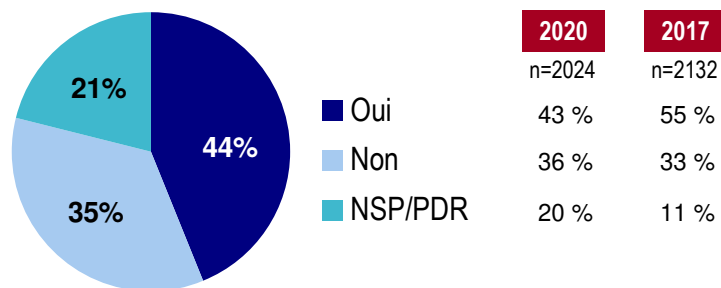
Base : n=2192

- Il y a peu de différences dignes de mention entre les différents segments sur le plan de la connaissance dans ce domaine.

Opinion au sujet des sanctions actuelles

Moins de la moitié des Canadiens (44 %) est d'avis que ces sanctions sont assez sévères pour empêcher les gens de conduire lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis. Le résultat est similaire aux 43 % rapportés en 2020 mais reste une baisse par rapport aux 55 % de 2017. Plus du tiers (35 %) estime qu'elles ne sont pas assez strictes et une personne sur cinq (21 %) est incertaine.

Graphique 44 : Opinion au sujet des sanctions actuelles pour la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis



Q36 : « Croyez-vous que ces sanctions sont assez sévères pour empêcher les gens de conduire lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis? »

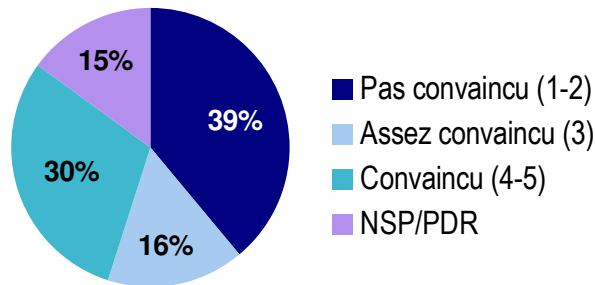
Base : n=2192

- Les jeunes âgés de 16 à 24 ans (59 %, particulièrement les 20 à 24 ans, à 60 %) ont plus tendance à dire que les sanctions sont assez sévères pour empêcher les gens de conduire lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis. C'est aussi le cas des consommateurs récents de cannabis (56 %).

Confiance dans la légalité des produits

Près du tiers (30 %) des Canadiens sont convaincus qu'ils peuvent déterminer si un produit de cannabis est légal. Seize pour cent sont assez convaincus et 39 % ne sont pas convaincus qu'ils pourraient déterminer la légalité d'un produit.

Graphique 45 : Confiance dans la légalité des produits



Q39: À quel point êtes-vous convaincu(e) de pouvoir déterminer si un produit du cannabis est légal

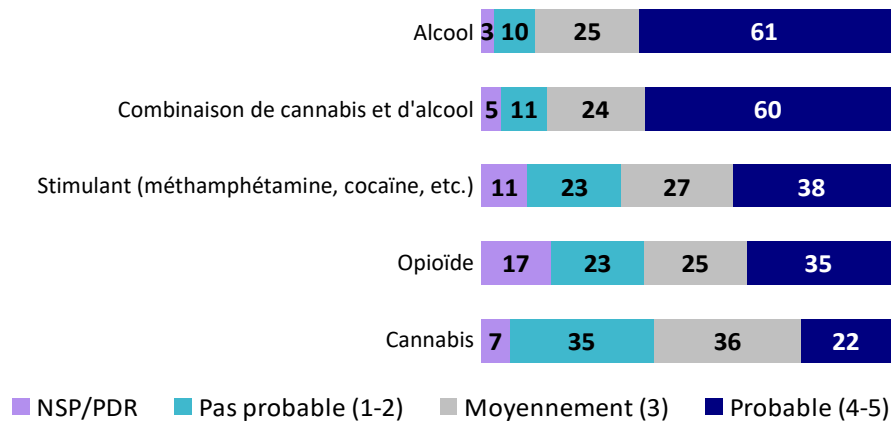
Base: n=2192

- Les plus jeunes répondants sont plus susceptibles de dire qu'ils sont convaincus, soit 35 % des 16 à 24 ans, 38 % des 25 à 34 ans et 39 % des 35 à 44 ans. Les personnes de 65 ans et plus sont moins convaincues (15 %).
- Les gens qui ont récemment consommé du cannabis (56 %) sont plus convaincus de pouvoir déterminer si un produit est légal, comparativement aux consommateurs non récents (23 %) ou aux gens qui n'en consomment pas (13 %).
- Les hommes ont une plus forte propension (34 %) que les femmes (25 %) à dire qu'ils sont convaincus.

Se faire attraper en conduisant avec les facultés affaiblies

La majorité des Canadiens estiment qu'il est probable que la police attrape une personne qui conduit avec les facultés affaiblies par l'alcool (61 %) ou par une combinaison de cannabis et d'alcool (60 %). Les répondants sont beaucoup moins enclins à croire que la police puisse attraper une personne qui conduit avec les facultés affaiblies par des stimulants (38 %) ou des opioïdes (35 %). Seuls 22 % des répondants croient qu'il est probable que la police attrape une personne qui conduit avec les facultés affaiblies par le cannabis.

Graphique 46 : Se faire attraper en conduisant avec les facultés affaiblies



Q37a-e: À quel point croyez-vous qu'il est probable que la police attrape une personne qui conduit avec les facultés affaiblies par...?

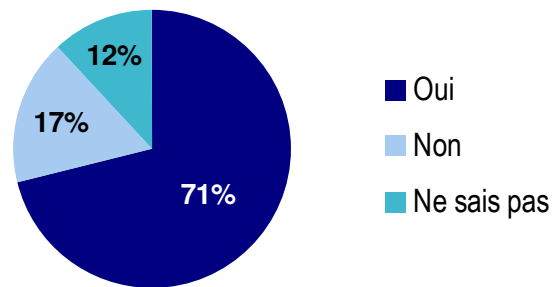
Base: n=2192

- Les jeunes Canadiens âgés de 16-24 ans sont plus susceptibles que ceux âgés de 25 ans et plus de croire qu'il est probable que la police attrape une personne qui conduit avec les facultés affaiblies par une combinaison de cannabis et d'alcool (69 %), par alcool (68 %), par des stimulants (54 %) ou par des opioïdes (44 %). Les personnes âgées de 65 ans et plus sont susceptibles de croire qu'il est probable que la police attrape une personne qui conduit avec les facultés affaiblies par le cannabis (29 %).

Détaillants de cannabis autorisés

Un peu moins de trois répondants sur quatre (71 %) croient que les produits du cannabis qui sont légaux ne sont vendus que par le biais de détaillants autorisés par leur gouvernement provincial ou territorial. Moins d'une personne sur cinq (17 %) estime que ce n'est pas le cas et 12 % sont incertains.

Graphique 47: Détaillants autorisés



Q38: Selon ce que vous savez, est-ce que les produits du cannabis qui sont légaux ne sont vendus que par le biais de détaillants autorisés par votre gouvernement provincial ou territorial?

Base: n=2192

- Les répondants âgés de 16 à 24 ans (22 %) sont plus susceptibles que leurs homologues plus âgés de dire que ce n'est pas le cas.
- Les résidents du Québec (24 %) sont plus susceptibles que ceux des autres régions de dire que ce n'est pas vrai, surtout par rapport à l'Alberta (12 %) et à l'Ontario (14 %).

ANNEXES

A. DÉTAILS DE LA MÉTHODOLOGIE

Source de l'échantillon

L'échantillon du sondage était issu de notre panel *Probit*, dont les membres sont recrutés de façon aléatoire. Les panélistes de *Probit* ont été sélectionnés pour former une base de sondage hybride recruté sur des téléphones cellulaires et des lignes terrestres à l'aide d'un système à composition aléatoire. Il s'agit de la même base de sondage et du même processus d'échantillonnage utilisés pour mener des enquêtes téléphoniques, considérés comme représentatifs de la population⁵. Une fois sélectionnés, nous avons communiqué avec eux par téléphone et les avons recrutés en leur demandant de créer un profil de base (c.-à-d. en répondant à l'instrument de base du sondage), qui comprenait un éventail de questions visant à obtenir des renseignements démographiques les décrivant. Nous leur demandions également s'ils souhaitaient répondre au sondage au téléphone ou en ligne. Tous les membres de l'échantillon étaient admissibles à une participation, y compris ceux qui ne possédaient qu'un téléphone cellulaire, ceux qui n'avaient pas accès à Internet et ceux qui préféreraient simplement répondre au téléphone plutôt qu'en ligne. Ce panel se compose d'un échantillon totalement représentatif de la population canadienne à partir duquel il est possible de sélectionner des échantillons aléatoires et recueillir des données d'une façon plus délibérée et en temps plus opportun que ce qui serait possible dans un sondage téléphonique traditionnel. Ce panel, qui regroupe plus de 120 000 membres, peut être tenu comme représentatif de la population canadienne (c'est-à-dire qu'une population cible donnée de notre panel correspond de très près à l'ensemble de la population), et il est donc possible de lui attribuer une marge d'erreur.

Mise à l'essai et administration

Avant la tenue du sondage, le questionnaire a été mis à l'essai 21 fois en anglais et 14 fois en français. Des questions supplémentaires ont été intégrées à la version préliminaire du questionnaire afin de recueillir les impressions des répondants sur la durée, le rythme, la clarté des libellés et d'autres aspects du sondage. Des changements mineurs ont été apportés à la suite des essais, bien que quelques questions aient été enlevées pour respecter la durée voulue du sondage.

⁵ Enquête canadienne sur l'utilisation de l'Internet, Statistique Canada.

Le sondage, qui s'est déroulé entre le 8 janvier et le 24 février 2022, utilisait un questionnaire bilingue hébergé sur un serveur Web sécurisé sous le contrôle des Associés de recherche EKOS. Le courriel d'invitation comprenait une description et une explication de l'objectif du sondage (dans les deux langues), ainsi qu'un lien vers le site du sondage. La base de données du sondage a été mise au point en ayant recours à un numéro d'identification personnel (NIP) de façon à ce que seules les personnes détenant un NIP aient accès au sondage (le NIP était inclus dans le courriel d'invitation). Le questionnaire comprenait une brève présentation de l'étude et la raison d'être de la recherche. Le message insistait également sur la nature volontaire et confidentielle de la participation au sondage. La collecte des données du sondage s'est faite dans le respect de toutes les normes de l'industrie en vigueur. Tous les membres invités du panel étaient informés de leur droit sous le régime des lois de protection de la vie privée ainsi que de la façon d'obtenir une copie de leurs réponses et des résultats du sondage.

Comme indiqué ci-dessous, le taux de réponse global des 8 004 cas est de 28,4 %. Il est de 27,2 % parmi les membres du panel Probit qui ont répondu au sondage en ligne. En tout, 6561 enregistrements ont été échantillonnés pour recevoir une invitation par courriel, dont 12 ont été retournés parce qu'ils n'ont pas pu être distribués, ce qui a laissé un échantillon valide de 6 549. De ces cas, 1 766 questionnaires ont été remplis et 15 ont été jugés hors de portée (c.-à-d. Inadmissibles) ou n'ont pas été pris en compte parce que le quota était atteint. La combinaison de ces deux éléments (1 766 plus 15) est divisée par l'échantillon valide de 6 543 cas pour obtenir un taux de réponse de 27,2 %.

Le taux de réponse de 34,3 % pour les sondages remplis au téléphone se fonde sur les 436 cas terminés ou non admissibles divisés par l'échantillon valide de 1 271, comme indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 2: Taux de réponse

Résultat	En ligne	Téléphone
Total	6 561	1 443
Invalides	12	172
Échantillon valide	6 549	1 271
Non-réponse	4 484	626
Refus	52	200
Partiellement rempli	132	9
Nombre total de non-réponses	4 668	835
Inadmissible/Quota rempli	15	10
Sondages terminés	1 766	426
Taux de réponse	27,2%	34,3%

Dans l'invitation, les répondants étaient informés que toutes leurs réponses demeuraient totalement confidentielles et qu'aucune réponse ne serait liée à des noms en particulier.

À la suite de la collecte des renseignements, la base de données a fait l'objet d'un examen pour vérifier la qualité, les valeurs aberrantes, les exigences en matière de codage et la pondération lors de la création de variables indépendantes, ce qui a servi à noter les tendances des sous-groupes (p. ex. âge, sexe, etc.) dans l'analyse. La pondération de l'échantillon se fondait sur les paramètres de la population selon les statistiques du plus récent recensement traitant de l'âge, du sexe, et des régions du pays.

Caractéristiques de l'échantillon

Le tableau suivant présente l'échantillon utilisé dans le sondage de référence. Il comprend les caractéristiques démographiques liées à l'emploi, à l'éducation, au revenu, aux attributs culturels, à la langue, à l'âge et à la région. Chacune de ces caractéristiques est présentée pour l'échantillon complet de 2 192 Canadiennes et Canadiens.

Table 3: Tableau démographique

Total	2022	2020	2017
<i>Âge (non pondéré)</i>	2192	2024	2132
< 25 ans	18%	21%	20%
25-34 ans	9%	6%	10%
35-44 ans	16%	16%	14%
45-54 ans	18%	18%	24%
55-64 ans	17%	17%	18%
65 ans ou plus	21%	21%	15%
<i>Est-ce que vous êtes le parent ou le tuteur légal d'un ou de plusieurs enfants qui habitent actuellement dans votre ménage? Si c'est oui, combien?</i>	2192	2024	2132
Oui	33%	35%	36%
Non	66%	64%	76%
Pas de réponse	1%	0%	1%
<i>Quels sont les âges des enfants dans votre ménage?</i>	2192	751	836
Moins de 5 ans	17%	21%	24%
6 à 12 ans	33%	31%	35%
13 à 15 ans	24%	22%	22%
16 à 18 ans	28%	27%	26%
19 à 24 ans	34%	32%	30%
25 ans ou plus	12%	11%	11%
<i>Niveau de scolarité (non pondéré)</i>	2192	2024	2132
Huitième année/secondaire 2 ou moins	1%	1%	1%
Études secondaires partielles	5%	7%	1%
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	35%	32%	20%
Certificat d'apprenti(e) inscrit(e) ou autre certificat ou diplôme de métier	6%	6%	5%
Collège, cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire	22%	21%	20%
Certificat ou diplôme universitaire qui n'est pas un baccalauréat	7%	8%	8%
Baccalauréat	14%	14%	26%
Diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle	9%	9%	15%
Pas de réponse	1%	0%	1%

<i>Revenu de ménage total</i>	<i>2177</i>	<i>2005</i>	<i>2115</i>
Moins de 20 000 \$	6%	6%	9%
20 000 \$ à moins de 40 000 \$	11%	11%	11%
40 000 \$ à moins de 60 000 \$	12%	12%	15%
60 000 \$ à moins de 80 000 \$	13%	13%	12%
80 000 \$ à moins de 100 000 \$	11%	13%	14%
100 000 \$ à moins de 120 000 \$	10%	10%	10%
120 000 \$ à moins de 150 000 \$	9%	10%	7%
150 000 \$ ou plus	15%	14%	11%
Pas de réponse	13%	12%	12%
<i>Êtes-vous né(e) au Canada?</i>	<i>2192</i>	<i>2024</i>	<i>2132</i>
Oui	87%	89%	88%
Non	13%	11%	12%
<i>Langue le plus souvent parlée à la maison</i>	<i>2192</i>	<i>2024</i>	<i>2132</i>
Anglais	78%	79%	78%
Français	20%	22%	23%
Autre	6%	3%	3%
<i>Genre (non pondéré)</i>	<i>2192</i>	<i>2024</i>	<i>2132</i>
Homme	48%	48%	48%
Femme	50%	51%	51%
Autre	1%	1%	0%
Pas de réponse	1%	1%	1%
<i>Région</i>	<i>2192</i>	<i>2024</i>	<i>2132</i>
Colombie-Britannique	13%	14%	15%
Alberta	11%	11%	11%
Saskatchewan et Manitoba	7%	7%	6%
Ontario	38%	38%	37%
Québec	23%	23%	22%
Atlantique	7%	7%	9%

L'échantillon surreprésente les gens ayant des études postsecondaires, dont 36 % sont allés à l'université, en comparaison avec les 23 % de la population, et sous-représente les répondants qui n'ont fait que des études primaires, secondaires ou collégiales. Cela s'explique en partie par le suréchantillon de jeunes Canadiens. Il y a moins de Canadiens nés à l'extérieur du Canada dans l'échantillon (13 %) que dans la population générale (25 %).

B. QUESTIONNAIRE DU SONDAGE

FRE (Email)

Invitation d'un sondage EKOS sur la consommation de Cannabis | EKOS Survey Invitation on Cannabis use

(An English version follows)

Cher membre du panel de recherche Probit,

Le gouvernement du Canada a chargé Les Associés de recherche EKOS de réaliser un sondage auprès de la population canadienne pour évaluer les connaissances, les attitudes et les comportements des Canadiens en ce qui concerne la cannabis. Nous souhaitons obtenir les réponses les plus franches et impartiales que possible, en vue d'éclairer les décisions stratégiques, de créer du matériel de communication et d'information et de mesurer les changements d'attitudes et de comportements au fil du temps.

Ce sondage est inscrit auprès du service de vérification de la recherche du Conseil de recherche et d'intelligence marketing Canadien (CRIC). Il est important de prendre note que toutes vos réponses demeureront strictement confidentielles. Dans les rapports renfermant les données d'études que nous transmettrons au gouvernement du Canada, vos renseignements personnels ne seront d'aucune façon associés avec vos réponses. Vos réponses seront regroupées avec celles de milliers d'autres Canadiens. Aucun renseignement d'identité ne sera relié aux réponses de sondage ou conservé de quelque façon que ce soit.

Pour commencer le sondage, cliquez sur le lien ci-dessous.

Vous pouvez quitter le sondage à tout moment. Pour toute question sur le sondage ou encore, si vous avez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec Jérémie Blanc, des Associés de recherche EKOS, à l'adresse jblanc@ekos.com, ou veuillez communiquer avec les Associés de recherche EKOS à l'adresse online@ekos.com.

Merci à l'avance de votre participation à cette étude.

Les Associés de Recherche EKOS

WINTRO

Online Intro

Merci d'avoir accepté de répondre à ce sondage. Toutes vos réponses vont demeurer absolument confidentielles.

[Cliquez ici](#) si vous souhaitez vérifier l'authenticité du présent sondage, suivi du code de projet 20220104-EK933. Cliquez ici pour lire notre politique de confidentialité.

Les renseignements personnels que vous fournissez sont recueillis conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et aux pratiques relatives à la protection de la vie privée du Conseil du Trésor. Nous ne recueillons que les renseignements dont nous avons besoin pour mener à bien le projet de recherche. En plus de protéger vos renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels vous permet d'accéder à vos renseignements personnels et de les modifier.

Quelques rappels avant de commencer ...

Sur chaque écran, après avoir sélectionné votre réponse, cliquez sur le bouton « Continuer » au bas de l'écran pour avancer dans le questionnaire. Si vous quittez le sondage avant d'avoir terminé, vous pourrez y revenir plus tard au moyen de l'adresse URL et vous obtiendrez la page où vous étiez en quittant. Les réponses que vous aurez données jusque-là auront été sauvegardées. Pour toute question sur le sondage ou encore, si vous avez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec Jérémie Blanc, des Associés de recherche EKOS, à l'adresse jblanc@ekos.com, ou veuillez communiquer avec les Associés de recherche EKOS à l'adresse online@ekos.com. Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

QAGEA

Certaines questions dans le présent sondage s'adressent à des groupes d'âge en particulier. Pour les besoins du sondage, en quelle année êtes-vous né(e)?

<QAGE: [Version téléphone] (Si 2006 ou plus tard, remercier et mettre fin)>

2006 ou plus tard	98
Année :	77
Pas de réponse	99

QAGEX

If 2005, confirm if at least 16

Avez-vous au moins 16 ans?

Oui	1
Non	2
Pas de réponse	99

QAGEY

Hesitant

Pourrions-nous vous situer dans l'un des groupes d'âges suivants?

Moins de 16 ans	98
16-19 ans	1
20-24 ans	2
25-34 ans	3
35-44 ans	4
45-54 ans	5
55-64 ans	6
65-74 ans	7
75 ans ou plus	8
Pas de réponse	99

QCHILD

16 or older

Dans le sondage, il y a aussi quelques questions qui s'adressent aux parents. Est-ce que vous êtes le parent ou le tuteur légal d'un ou de plusieurs enfants qui habitent actuellement dans votre ménage? Si c'est oui, combien?

Oui (veuillez inscrire le nombre d'enfants) :	1
Non	2
Pas de réponse	9

QCHILDA [1,6]

Parents, QCHILD

Quels sont les âges des enfants dans votre ménage?

Choisir toutes les réponses pertinentes

Moins de 5 ans	1
5 à 12 ans	2
13 à 15 ans	3
16 à 18 ans	4
19 à 24 ans	5
25 ans ou plus	6
Pas de réponse	9

PREQ1A

Quelles sont vos trois plus grandes préoccupations lorsqu'il est question de la sécurité routière?

Choisissez votre plus grande préoccupation, en plus d'un maximum de deux autres.

Q1AA

Plus grande préoccupation

Distraction lors de la conduite	1
Conduite sans permis ou sans avoir l'âge permis	2
Conduite sous l'effet de l'alcool	3
Conduite agressive	4
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q1AB [0,2]

Autres préoccupations

Distraction lors de la conduite	1
Conduite sans permis ou sans avoir l'âge permis	2
Conduite sous l'effet de l'alcool	3
Conduite agressive	4
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

PREQ1B

Quelles sont vos trois plus grandes préoccupations lorsqu'il est question de la sécurité routière?

Choisissez votre plus grande préoccupation, en plus d'un maximum de deux autres.

Q1BA

Plus grande préoccupation

Distraction lors de la conduite	1
Conduite sans permis ou sans avoir l'âge permis	2
Conduite sous l'effet du cannabis	3
Conduite agressive	4
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q1BB [0,2]

Autres préoccupations	
Distraction lors de la conduite	1
Conduite sans permis ou sans avoir l'âge permis	2
Conduite sous l'effet du cannabis	3
Conduite agressive	4
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

PREQ1C

Quelles sont vos trois plus grandes préoccupations lorsqu'il est question de la sécurité routière?

Choisissez votre plus grande préoccupation, en plus d'un maximum de deux autres.

Q1CA

Plus grande préoccupation	
Distraction lors de la conduite	1
Conduite sans permis ou sans avoir l'âge permis	2
Conduite sous l'effet de médicaments sur ordonnance	3
Conduite agressive	4
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q1CB [0,2]

Autres préoccupations	
Distraction lors de la conduite	1
Conduite sans permis ou sans avoir l'âge permis	2
Conduite sous l'effet de médicaments sur ordonnance	3
Conduite agressive	4
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

PQ2

Le sondage porte sur la conduite sous l'effet du cannabis (parfois appelé marijuana, mari ou pot) consommé à des fins récréatives. *Autrement dit, la consommation dans le but d'atteindre un état d'euphorie ou de ressentir du plaisir, et non pour traiter une maladie ou apaiser les symptômes associés à une maladie.* À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants. <Q7_1: [Version téléphone] Les choix de réponse sont les suivants : fortement en désaccord, plutôt en désaccord, ni d'accord ni en désaccord, plutôt d'accord et tout à fait d'accord.>

Q2A

La consommation du cannabis nuit à la capacité de conduire un véhicule.	
Fortement en désaccord	1
Plutôt en désaccord	2
Ni d'accord ni en désaccord	3
Plutôt d'accord	4
Tout à fait d'accord	5

Ne sait pas / Pas de réponse 99

Q2B

La consommation d'alcool nuit à la capacité de conduire un véhicule.

Fortement en désaccord	1
Plutôt en désaccord	2
Ni d'accord ni en désaccord	3
Plutôt d'accord	4
Tout à fait d'accord	5
Ne sait pas / Pas de réponse	99

Q2C

Souvent, les gens ne se rendent **pas** compte qu'ils sont perturbés après avoir consommé du cannabis.

Fortement en désaccord	1
Plutôt en désaccord	2
Ni d'accord ni en désaccord	3
Plutôt d'accord	4
Tout à fait d'accord	5
Ne sait pas / Pas de réponse	99

PQ3

En vous basant sur vos connaissances, veuillez indiquer si chacun des énoncés suivants est vrai ou faux.

Q3A

Conduire sous l'effet du cannabis est moins dangereux que conduire sous l'effet de l'alcool.

Vrai	1
Faux	2
Ne sait pas / Pas de réponse	99

Q3B

Conduire sous l'effet du cannabis est socialement **plus** acceptable que conduire sous l'effet de l'alcool.

Vrai	1
Faux	2
Ne sait pas / Pas de réponse	99

Q3C

Il est facile et évident de voir si quelqu'un est trop intoxiqué pour conduire.

Vrai	1
Faux	2
Ne sait pas / Pas de réponse	99

Q3D

Conduire sous l'effet combiné du cannabis et d'alcool est plus dangereux que de conduire sous l'effet du cannabis ou de l'alcool seul.

Vrai	1
Faux	2
Ne sait pas / Pas de réponse	99

Q3F

Différentes formes de consommation de cannabis (p. ex., fumer, manger, etc.) peuvent avoir différents effets sur la conduite.

Vrai	1
Faux	2
Ne sait pas / Pas de réponse	99

Q4 [1,5]

Selon ce que vous savez, de quelle(s) manière(s) le cannabis nuit-il à la capacité de conduite?

Choisissez toutes les réponses pertinentes.

Cela ne nuit pas du tout à la capacité de conduite.	1
Cela fait de vous un conducteur plus prudent (p. ex., comportement plus précis et décisions plus sages, notamment en ce qui a trait à la vitesse, au respect des distances, à la maîtrise du véhicule).	2
Cela réduit le temps de réaction et la capacité de concentration.	3
Cela fait de vous un pire conducteur (p. ex., comportement moins précis et décisions moins sages, notamment en ce qui a trait à la vitesse, au respect des distances, à la maîtrise du véhicule).	4
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q5

Depuis la légalisation de la consommation de cannabis récréatif au Canada, pensez-vous que le taux de conduite sous l'effet du cannabis a baissé, a augmenté ou est demeuré le même?

A baissé considérablement	1
A baissé un peu	2
Est demeuré le même	3
A augmenté un peu	4
A augmenté considérablement	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q6

À quel point êtes-vous préoccupé(e) par les personnes qui conduisent sous l'effet du cannabis?
<Q6_1: [Version téléphone] Les choix de réponse sont les suivants : pas du tout préoccupé(e), pas très préoccupé(e), moyennement préoccupé(e), préoccupé(e) et très préoccupé(e).>

Pas du tout préoccupé(e)	1
Pas très préoccupé(e)	2
Moyennement préoccupé(e)	3
Préoccupé(e)	4
Très préoccupé(e)	5
Ne sait pas/Pas de réponse	98

Q7

Avez-vous déjà recherché des renseignements sur les effets qu'ont les drogues sur la capacité de conduite?

Oui	1
Non	2

Q8 [1,8]

Si vous **parliez avec quelqu'un** pour obtenir des informations sur les effets des drogues sur la capacité de conduire, avec qui pourriez-vous parler?

<Q8_2: [Version téléphone] Ne pas lire la liste>

[AQAGEA = 1997-2005 or QAGEY = 1,2 or QAGEX = 1]

Vos parents	1
Un(e) ami(e)	2
Médecins/professionnels de la santé/infirmière/hôpital/clinique de santé	3
Application de la loi (par exemple, agents de police)	4
Enseignants/conseillers/travailleur social	5
<Q8_1: [AQAGEA = 1997-2005 or QAGEY = 2,3 or QAGEX = 1] Autres membres de la famille [ELSE] Membres de la famille>	6
[QCHILD = 1]	
Autres parents	7
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q9 [1,9]

Si vous aviez à rechercher des renseignements **en ligne** sur les effets de la drogue sur la capacité de conduite, où serait-il le plus probable que vous recherchiez des renseignements fiables?

<Q8_2: [Version téléphone] Ne pas lire la liste>

En ligne, sur Internet en général	1
Sur un site Web du gouvernement du Canada	2
Sur le site Web d'un gouvernement provincial ou d'une administration municipale	3
Auprès d'une organisation policière (site Web, poste de police, associations de policiers)	4
Auprès de la communauté juridique	5
Auprès de l'industrie du cannabis ou d'une communauté qui y est liée	6
Auprès d'un organisme sans but lucratif, comme Mothers Against Drunk Driving (MADD) Canada	7
Auprès d'une association automobile, comme l'Association canadienne des automobilistes (CAA) ou une école de conduite	8
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q10 [1,8]

S'il y a lieu, quels renseignements aimeriez-vous obtenir sur les risques et effets de la conduite après la consommation d'une drogue?

Choisissez toutes les réponses pertinentes. <Q9_2: [Version téléphone] Lisez toutes les catégories et obtenez une réponse affirmative ou négative pour chacune d'elles.>

Effets du cannabis sur la capacité de conduite	1
Comment parler à vos <Q9_1: [AQAGE = 12-24 or QAGEY = 1-3 or QAGEX = 1]parents[ELSE] adolescent(e)s> des drogues	2
La loi ainsi que les sanctions liées à la conduite après la consommation d'une drogue	3
Période avant de pouvoir conduire de façon sécuritaire après avoir consommé de la drogue	4
Façons dont les policiers font des tests de dépistage de drogue	5
Mes droits en tant que conducteur si on m'appréhende	6
Effets du cannabis sous différentes formes de consommation	7

Autre (veuillez préciser) :	77
Je ne souhaite pas ou je n'ai pas besoin de renseignements	97
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q10A

À quel point diriez-vous que les renseignements que vous possédez sont dignes de confiance pour prendre des décisions éclairées en ce qui a trait aux risques que présente la conduite sous l'effet de drogues, y compris du cannabis? < RQ10: [Version téléphone] Veuillez répondre sur une échelle de cinq points où 1 est pas du tout, 3 est moyennement et 5 est tout à fait.>

1 Pas du tout	1
2	2
3 Moyennement	3
4	4
5 Tout à fait	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q10B

À quel point diriez-vous que les renseignements canadiennes que vous possédez sont dignes de confiance pour prendre des décisions éclairées en ce qui a trait aux risques que présente la conduite sous l'effet de drogues, y compris du cannabis? < RQ10: [Version téléphone] Veuillez répondre sur une échelle de cinq points où 1 est pas du tout, 3 est moyennement et 5 est tout à fait.>

1 Pas du tout	1
2	2
3 Moyennement	3
4	4
5 Tout à fait	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q11

La section suivante traite de l'utilisation du cannabis. L'utilisation fait allusion au fait de fumer, inhaler, ingérer ou appliquer des produits contenant du cannabis, également appelé marijuana, mari ou pot. Selon ce que vous savez, est-ce que des gens de votre entourage (p. ex., amis ou famille) ont déjà utilisé du cannabis?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q12

Avez-vous déjà utilisé du cannabis?

(Rappelez-vous que les résultats du sondage sont totalement confidentiels et ne seront en aucun associé directement aux répondants.)

Oui	1
Non	2

Pas de réponse 99

Q13

If used cannabis, Q12

Avez-vous utilisé du cannabis au cours des douze derniers mois?

Oui	1
Non	2
Pas de réponse	99

Q14

À quel point est-il acceptable que les gens que vous connaissez conduisent lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis? <Q11_1: [Version téléphone] Les choix de réponse sont les suivants : pas du tout acceptable, pas très acceptable, moyennement acceptable, acceptable et très acceptable.>

Pas du tout acceptable	1
Pas très acceptable	2
Moyennement acceptable	3
Acceptable	4
Très acceptable	5
Pas de réponse	99

Q15 [1,3]

Quelle serait votre plus grande préoccupation relativement à la conduite sous l'effet du cannabis, si vous deviez le faire?

(Choisissez un maximum de trois réponses) <Q13_1: [Version téléphone] Je vais vous lire lentement la liste et dites-le-moi lorsque je mentionne quelque chose qui constitue une grande préoccupation pour vous.>

Me faire prendre par la police	1
Avoir un dossier criminel permanent, ce qui pourrait me nuire lors de la recherche d'emplois ou lors de voyages internationaux	2
Avoir un accident	3
Faire du mal à quelqu'un d'autre, le laisser paralysé ou le tuer	5
Jugement de ma famille ou de mon entourage	6
Domage à la propriété	7
Augmentation considérable de ma prime d'assurance	8
Être blessé dans un accident	9
Être paralysé à la suite d'un accident	10
Être tué dans un accident	11
Pas de préoccupations	97
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas/ Pas de réponse	98

Q16

If used cannabis, Q12

Avez-vous déjà conduit un véhicule lorsque vous étiez sous l'effet du cannabis?

Oui	1
Non	2
Pas de réponse	99

Q17

Qu'est-ce qui vous a amené à prendre cette décision?

Je ne sentais pas que mes facultés étaient affaiblies	1
Je ne pensais pas me faire prendre par les services policiers	2
Je n'avais pas d'autre moyen de transport	3
Je pensais pouvoir conduire prudemment	4
Je ne devais pas conduire très loin	5
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q18

Selon ce que vous savez, à quel point est-il fréquent que les gens que vous connaissez (p. ex., amis, familles, collègues de travail) conduisent lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis? <Q10_1: [Version téléphone] Les choix de réponse sont les suivants : très rare, pas très fréquent, moyennement fréquent, fréquent et très fréquent.>

Très rare	1
Pas très fréquent	2
Moyennement fréquent	3
Fréquent	4
Très fréquent	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q19

Avez-vous déjà occupé le siège de passager dans un véhicule où le conducteur était sous l'effet du cannabis?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q20

À quel point est-il probable que vous acceptiez de monter dans le véhicule d'une personne si vous savez qu'elle est sous l'effet du cannabis? <Q12_1: [Version téléphone] Les choix de réponse sont les suivants : pas du tout probable, pas très probable, moyennement probable, probable et très probable.>

Pas du tout plus probable	1
Pas très probable	2
Moyennement probable	3
Probable	4
Très probable	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q21 [1,3]

Si vous occupiez le siège de passager dans un véhicule dont le conducteur est sous l'effet du cannabis, quelles seraient vos préoccupations, s'il y en a?

(Choisissez un maximum de trois réponses) <Q13_1: [Version téléphone] Je vais vous lire lentement la liste et dites-le-moi lorsque je mentionne quelque chose qui constitue une grande préoccupation pour vous.>

Se faire prendre par la police	1
Avoir un dossier criminel permanent, ce qui pourrait nuire lors de la recherche d'emplois ou lors de voyages internationaux	2
Être blessé dans un accident	3
Être paralysé à la suite d'un accident	4
Être tué dans un accident	5
Faire du mal à quelqu'un d'autre, le laisser paralysé ou le tuer	6
Jugement de la famille ou de l'entourage	7
Domage à la propriété	8
Augmentation considérable de la prime d'assurance	9
Pas de préoccupations	10
Autre (veuillez préciser) :	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q22

À quel point seriez-vous à l'aise avec le fait d'essayer d'empêcher un ami ou un membre de votre famille de **conduire** si vous aviez l'impression qu'il avait les facultés affaiblies à la suite de la consommation de cannabis? <RQ22: [Version téléphone] Diriez-vous que vous seriez pas du tout à l'aise, pas très à l'aise, moyennement à l'aise, à l'aise ou très à l'aise?>

Pas du tout à l'aise	1
Pas très à l'aise	2
Moyennement à l'aise	3
À l'aise	4
Très à l'aise	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q23

À quel point seriez-vous à l'aise avec le fait d'essayer d'empêcher un ami ou un membre de votre famille **d'accepter de monter dans la voiture** d'un conducteur si vous aviez l'impression que celui-ci avait les facultés affaiblies à la suite de la consommation de cannabis? <RQ22: [Version téléphone] Diriez-vous que vous seriez pas du tout à l'aise, pas très à l'aise, moyennement à l'aise, à l'aise ou très à l'aise?>

Pas du tout à l'aise	1
Pas très à l'aise	2
Moyennement à l'aise	3
À l'aise	4
Très à l'aise	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q24

À quel point seriez-vous à l'aise avec le fait de le signaler à la police si vous saviez que quelqu'un conduit avec des facultés affaiblies à la suite de la consommation de cannabis? <RQ22: [Version téléphone] Diriez-vous que vous seriez pas du tout à l'aise, pas très à l'aise, moyennement à l'aise, à l'aise ou très à l'aise?>

Pas du tout à l'aise	1
Pas très à l'aise	2
Moyennement à l'aise	3
À l'aise	4
Très à l'aise	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q25

Under 25 only

Avez-vous discuté de conduite sous l'effet du cannabis avec vos parents ou votre tuteur?

Oui	1
Non	2
Pas de réponse	99

Q26

Parents of children 13+ only

Selon ce que vous savez, votre enfant a-t-il(elle) déjà consommé du cannabis?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q27

Parents of kids 16 or older

Selon ce que vous savez, votre enfant a-t-il(elle) déjà conduit un véhicule sous l'effet du cannabis?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q28

Parents of children 13+ only

Selon ce que vous savez, votre enfant a-t-il(elle) déjà accepté de monter à bord d'un véhicule dont le conducteur était sous l'effet du cannabis?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q29

Parents of youth 16-24 only

Avez-vous discuté de conduite sous l'effet du cannabis avec votre fils ou votre fille?

Oui	1
Non	2
Pas de réponse	99

Q30 [1,6]

Parents of youth 16-24 only and has discussed cannabis, Q29

De quoi avez-vous parlé?

<Q8_2: [Version téléphone]Do not read list>

[Version téléphone]

Des effets sur la capacité de conduite 1

[Version téléphone]

Des conséquences juridiques 2

[Version téléphone]

De ne pas accepter de monter à bord du véhicule d'un ami qui est sous l'effet du cannabis 3

[Version téléphone]

De la pression de l'entourage ou des situations où il vaut mieux ne pas conduire ou accepter de monter à bord d'un véhicule 4

[Version téléphone]

Des solutions de rechange pour éviter ces situations 5

<RQ30: [Version téléphone] Autre (veuillez préciser) : [ELSE] Veuillez préciser :>77

Pas de réponse 99

Q31

Selon ce que vous savez, est-il actuellement légal au Canada de conduire sous l'effet du cannabis?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q33

Selon ce que vous savez, combien de temps faut-il attendre après avoir consommé du cannabis pour pouvoir conduire un véhicule en toute sécurité?

<PQ16_1: [Version téléphone] (Donner des pistes de réponse s'il le faut)>

Immédiatement 1

Moins d'une heure 2

Entre une et deux heures 3

Entre deux et trois heures 4

Au moins trois heures 5

Après une nuit de sommeil 6

Aussitôt que la personne sent que les effets se sont dissipés 7

Autre (veuillez préciser) : 77

Ne sait pas 98

Pas de réponse 99

Q34

Selon ce que vous savez, la police est-elle capable de dépister les facultés affaiblies par le cannabis chez les conducteurs?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q35

Est-ce que les sanctions pour conduite avec facultés affaiblies après avoir consommé du cannabis sont moins sévères, aussi sévères ou plus sévères que celle liées à la consommation d'alcool?

Moins sévères que lors de la consommation d'alcool	1
Aussi sévères que lors de la consommation d'alcool	2
Plus sévères que lors de la consommation d'alcool	3
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q35B

Actuellement, une personne peut être passible d'amendes ou de peines de prison pour avoir enfreint les lois canadiennes sur le cannabis. Dans quelle mesure diriez-vous que vous connaissez les lois sur le cannabis et les conséquences juridiques de la violation des lois sur le cannabis?

Je ne les connais pas du tout	1
Je ne les connais pas très bien	2
Je les connais un peu	3
Je les connais	4
Je les connais très bien	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q36A

Actuellement, toute conduite avec facultés affaiblies à la suite de la consommation de drogue entraîne une amende de 1 000 dollars et la perte du permis pendant douze mois. Cela peut aussi entraîner une peine d'emprisonnement maximale de 18 mois ainsi qu'un dossier criminel permanent. Lorsqu'un accident entraîne une blessure ou cause la mort, la sentence peut être de dix ans de prison. Dans quelle mesure étiez-vous conscient des conséquences juridiques de la conduite avec facultés affaiblies à la suite de la consommation de drogue avant aujourd'hui?

Pas du tout conscient	1
Pas très conscient	2
Assez conscient	3
Conscient	4
Tout à fait conscient	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q36B

Croyez-vous que ces sanctions sont assez sévères pour empêcher les gens de conduire lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

PREQ37

À quel point croyez-vous qu'il est probable que la police attrape une personne qui conduit avec les facultés affaiblies par...

Q37A

le cannabis	
Pas du tout probable 1	1
2	2
Moyennement probable 3	3
4	4
Très probable 5	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q37B

l'alcool	
Pas du tout probable 1	1
2	2
Moyennement probable 3	3
4	4
Très probable 5	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q37C

un stimulant (méthamphétamine, cocaïne, etc.)	
Pas du tout probable 1	1
2	2
Moyennement probable 3	3
4	4
Très probable 5	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q37D

un opioïde	
Pas du tout probable 1	1
2	2
Moyennement probable 3	3
4	4
Très probable 5	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q37E

une combinaison de cannabis et d'alcool	
Pas du tout probable 1	1
2	2
Moyennement probable 3	3
4	4
Très probable 5	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q13B

Les questions suivantes traitent de façon plus générale du marché du cannabis. N'oubliez pas que les résultats du sondage sont entièrement confidentiels. Vous avez indiqué plus tôt que vous avez consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois. De qui avez-vous habituellement acheté ou reçu le cannabis?

J'ai cultivé mon propre cannabis	1
Il a été spécialement cultivé pour moi	2
D'un magasin légal	3
D'une source légale en ligne (producteur autorisé de Santé Canada, détaillant réglementé à l'échelle provinciale)	4
D'un magasin illégal	5
D'une source illégale en ligne	6
Il a été partagé dans un groupe d'amis	7
D'un(e) membre de ma famille	8
D'un(e) ami(e)	9
D'une connaissance	10
D'un vendeur (illégal)	11
Autre réponse (préciser)	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse / Je préfère ne pas répondre	99

Q13C

Quel(s) facteur(s) vous influence(nt) **le plus** pour obtenir le cannabis que vous consommez <RQ13C: [Q13B = 3,4] d'une source légale [ELSE] à partir de cette/ces source(s)>?

Le prix	1
La qualité, la sécurité	2
La commodité (p. ex., heures d'ouverture, livraison)	3
Proximité d'un magasin légal ayant pignon sur rue	4
La disponibilité d'un type de produit précis (p. ex., comestibles)	5
L'accès à une variété particulière	6
Incapacité à acheter d'une source légale en ligne (p. ex., accès limité à Internet, pas de carte de crédit, etc.)	7
L'anonymat, la confidentialité	8
Autre raison (préciser)	77
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q38

Selon ce que vous savez, est-ce que les produits du cannabis qui sont légaux ne sont vendus que par le biais de détaillants autorisés par votre gouvernement provincial ou territorial?

Oui	1
Non	2
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

Q39

À quel point êtes-vous convaincu(e) de pouvoir déterminer si un produit du cannabis est légal?

Pas convaincu(e) 1	1
2	2
Assez convaincu(e) 3	3
4	4
Tout à fait convaincu(e) 5	5
Ne sait pas	98
Pas de réponse	99

DEMIN

Les dernières questions ne servent qu'à des fins statistiques. Nous vous rappelons que toutes vos réponses demeurent totalement confidentielles.

D1

Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous avez complété jusqu'à maintenant?

Huitième année/secondaire 2 ou moins	1
Études secondaire partielles	2
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	3
Certificat d'apprenti(e) inscrit(e) ou autre certificat ou diplôme de métier	4
Collège, cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire	5
Certificat ou diplôme universitaire qui n'est pas un baccalauréat	6
Baccalauréat	7
Diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle	8
Pas de réponse	99

D2

If 18 or older

Parmi les catégories suivantes, laquelle décrit le mieux votre revenu de ménage total, c.-à-d. le revenu total de l'ensemble des personnes qui font partie de votre foyer, avant l'impôt?

Moins de 20 000 \$	1
20 000 \$ à moins de 40 000 \$	2
40 000 \$ à moins de 60 000 \$	3
60 000 \$ à moins de 80 000 \$	4
80 000 \$ à moins de 100 000 \$	5
100 000 \$ à moins de 120 000 \$	6
120 000 \$ à moins de 150 000 \$	7
150 000 \$ ou plus	8
Pas de réponse	99

D3

Êtes-vous né(e) au Canada?

Oui	1
Non	2
Pas de réponse	9

D4 [1,3]

Quelle est la langue que vous parlez le plus souvent à la maison?

(choisir toutes les réponses pertinentes)

Anglais	1
Français	2
Autre (veuillez préciser)	77
Pas de réponse	99

D5

Quels sont les trois premiers caractères de votre code postal?

Veuillez préciser :	1
Pas de réponse	9

QGENDR

<QGENDR: [Version téléphone] NE PAS POSER LA QUESTION — L'ENQUÊTEUR DOIT INSCRIRE LA RÉPONSE [ELSE] Êtes-vous...>

un homme	1
une femme	2
Autre, veuillez préciser :	3
Pas de réponse	9

THNK

Voilà toutes les questions que nous avons à vous poser. Merci d'avoir pris le temps de répondre à notre sondage. Nous vous en sommes très reconnaissants. Vos réponses ont été enregistrées et vous pouvez maintenant fermer la fenêtre de votre navigateur.

THNK2

Screened-out

Malheureusement, sur la base de vos réponses, vous n'êtes pas admissible à participer à ce sondage. Merci de nous avoir accordé de votre temps!